



REGLEMENT DES ETUDES D'INGENIEUR

Version du 16 avril 2025

Le règlement des études d'ingénieur constitue le cadre général de l'organisation de la formation d'ingénieur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers).
Ce règlement est destiné aux promotions entrant à partir de septembre 2025.

Le règlement des études a été présenté le jeudi 15 mai 2025 devant la Commission Pédagogique de l'ENSI Poitiers

Le règlement des études a été approuvé le jeudi 19 juin 2025 par le Conseil d'Ecole de l'ENSI Poitiers

et sera présenté à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Poitiers puis au Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Poitiers

Table des matières

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES	6
Article I-1 : Préambule	6
Article I-2 : Admission à l'ENSI Poitiers	6
<i>Article I.2.1. Accès à l'année 3 du cursus</i>	6
<i>Article I.2.2. Accès à l'année 4 du cursus</i>	7
Article I-3 : Inscriptions à l'ENSI Poitiers	8
<i>Article I.3.1. Inscription administrative</i>	8
<i>Article I.3.2. Inscription pédagogique</i>	8
<i>Article I.3.3. Carte d'accès</i>	8
Article I-4 : Bizutage	8
TITRE II – ORGANISATION DES ETUDES	9
Article II-1 : Durée des études	9
Article II-2 : Unités d'Enseignement	9
Article II-3 : Nature des enseignements	9
Article II.4 : Stages et expériences professionnelles	9
<i>Article II.4.1. Instruction et préparation de la convention</i>	10
<i>Article II.4.2. Attestation d'assurance</i>	10
<i>Article II.4.3. Avenant à la convention</i>	10
<i>Article II.4.4. Rédaction et soutenance</i>	10
<i>Article II.4.5. Evaluations</i>	11
Article II.5 : Compétences à l'international	11
<i>Article II.5.1. Prérequis pour un semestre académique</i>	12
<i>Article II.5.2. Validation des périodes académiques</i>	12
<i>Article II.5.3. Stage en laboratoire à l'international</i>	12
Article II.6 : Evaluation des élèves ingénieurs	12
<i>Article II.6.1. Epreuves de rattrapage</i>	12
<i>Article II.6.2. Organisation calendaire des épreuves de rattrapage</i>	13
Article II.7 : Assiduité	13
<i>Article II.7.1. Absence lors d'une activité d'enseignement</i>	13
<i>Article II.7.2. Conséquences d'une absence sur les résultats de l'évaluation des enseignements</i>	14
<i>Article II.7.3. Absence lors d'une épreuve</i>	14
<i>Article II.7.4. Travail non rendu</i>	14
<i>Article II.7.5. Cas d'une épreuve programmée pendant un séjour académique</i>	14
Article II.8 : Comportement	14
Article II.9 : Projets à l'initiative des élèves	14
<i>Article II.9.1. Bonifications – Engagement Etudiant</i>	14
<i>Article II.9.2. Modalités d'attribution des bonifications</i>	15
TITRE III – STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS	16
Article III.1 : 1^{ère} année du cycle ingénieur	16
Article III.2 : 2^{ème} année du cycle ingénieur – Diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil	17
Article III.3 : 3^{ème} année du cycle ingénieur – Diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil	18
Article III.4 : 2^{ème} année du cycle ingénieur – Diplôme Energétique et Environnement	19
Article III.5 : 3^{ème} année du cycle ingénieur – Diplôme Energétique et Environnement	20
TITRE IV - JURYS D'ÉCOLE ET COMMISSIONS PREPARATOIRES	21
Article IV.1 : Commissions préparatoires au jury d'école	21
Article IV.2 : Jury d'école	21
<i>Article IV.2.1. Arrêtés de nomination des jurys</i>	21
<i>Article IV.2.2. Compétences des jurys</i>	21

TITRE V - CONDITIONS DE VALIDATION ET POURSUITE DU CURSUS INGENIEUR	22
Article V.1 : Validation des unités d'enseignement, des semestres et des années	22
Article V.2 : Modalités d'obtention des ECTS	22
Article V.3 : Grades ECTS	22
Article V.4 : Répartition des ECTS par semestre et année	22
Article V.5 : Conditions de poursuite du cursus de formation	22
Article V.6: Formation par le Parcours CReE	23
<i>Article V.6.1. Commission de suivi</i>	23
<i>Article V.6.2. Compétences de la commission de suivi</i>	23
<i>Article V.6.3. Délivrance d'ECTS</i>	24
<i>Article V.6.4. Substitutions possibles pour le diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil</i>	24
<i>Article V.6.5. Substitutions possibles pour le diplôme Energétique et Environnement</i>	24
<i>Article V.6.4. Délivrance du D2E</i>	24
Article V.7 : Formation en contrat de professionnalisation	25
<i>Article V.7.1. Présentation du contrat de professionnalisation</i>	25
<i>Article V.7.2. Dispositions particulières pour la validation de l'UE091</i>	25
Article V.8 : Redoublement	25
TITRE VI – DELIVRANCE DU DIPLOME D'INGENIEUR EN FIN DE FORMATION	27
Article VI.1 : Certification du niveau d'anglais	27
Article VI.2 : Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus	27
Article VI.3 : Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus	27
Article VI.4 : Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur par la VAE	28
TITRE VII – REGLEMENT DES EPREUVES D'EVALUATION	29
Article VII.1 : Accès des candidats aux salles d'examen	29
Article VII.2 : Consignes générales	29
Article VII.3 : Infraction, plagiat, fraude	29
TITRE VIII – ANNEXES	30
Annexe 1 : Modalités de contrôles des connaissances et des compétences - Diplôme Energétique et Environnement (E&E)	30
Annexe 1.1 : Légende	30
Annexe 1.2 : Année 1 - Diplôme d'ingénieur - Energétique et environnement	30
Annexe 1.3 : Ingénieur - Année 2 - Parcours éclairage acoustique thermique	32
Annexe 1.4 : Ingénieur - Année 3 - Parcours éclairage acoustique thermique	34
Annexe 1.5 : Ingénieur - Année 2 - Parcours énergétique industrielle	36
Annexe 1.6 : Ingénieur - Année 3 - Parcours énergétique industrielle	38
Annexe 1.7 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Hydrogène	39
Annexe 1.8 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Hydrogène	41
Annexe 1.9 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Maîtrise de l'énergie électrique	42
Annexe 1.10 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Maîtrise de l'énergie électrique	44
Annexe 2 : Modalités de contrôles des connaissances et des compétences - Diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil (GEGC)	46
Annexe 2.1 : Légende	46
Annexe 2.2 : Année 1 - Diplôme d'ingénieur - Génie de l'eau et génie civil	46
Annexe 2.3 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Géotechnique et matériaux de construction	48
Annexe 2.4 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Géotechnique et matériaux de construction	50
Annexe 2.5 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Géotechnique et travaux souterrains	51
Annexe 2.6 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Géotechnique et travaux souterrains	53
Annexe 2.7 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Traitement des eaux et des nuisances	54
Annexe 2.8 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Traitement des eaux et des nuisances	56
Annexe 3 : Règlement des études spécifique pour l'obtention du Master d'Administration des Entreprises de l'IAE de Poitiers.	58

Annexe 4 : Cadre du partenariat pour un Double Coursus ENSI Poitiers - IAE	59
Annexe 5 : Points de bonification 2025-2026 (par semestre)	62
Annexe 6 : Avenant au règlement des études – Période académique à l'étranger	63

Article I-1 : Préambule

Le règlement des études de l'ENSI Poitiers est révisable chaque année par le conseil de l'Ecole sur proposition de la Commission Pédagogique. Les modifications arrêtées doivent entrer en application à la rentrée universitaire qui suit la date d'adoption du nouveau règlement.

Les dates du début et de fin d'année scolaire ainsi que les périodes de vacances sont proposées par le Conseil de l'Ecole et doivent être approuvées par le (la) Président(e) de l'Université.

Les emplois du temps sont fixés par la Direction du Tronc Commun, les directions de diplômes et les responsables de parcours. La Commission Pédagogique est consultée périodiquement (mai et octobre) pour faire le point des enseignements et envisager les améliorations ou aménagements nécessaires.

Article I-2 : Admission à l'ENSI Poitiers

Article I.2.1. Accès à l'année 3 du cursus

Article I.2.1.a. Recrutement après les classes préparatoires scientifiques

Le recrutement des élèves ingénieur pour les élèves de deuxième année des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) se fait grâce

- au Concours Communs des INP (CCINP) ;
- au Concours Géologie Eau et Environnement (G2E).

Le recrutement est aussi ouvert aux élèves des classes préparatoires intégrées (CPI) de la Fédération Gay Lussac (FGL) ainsi qu'aux élèves des classes préparatoires des INP (CPP).

De plus depuis la rentrée 2018, l'Ecole propose des places sur le concours Pass'Ingénieur.

Article I.2.1.b. Recrutement sur titre

Le recrutement des élèves ingénieur sur titre est ouvert aux étudiants français ou étranger.

- pour les étudiants titulaires d'un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) ; pour des étudiants de BUT 2,
- pour les étudiants titulaires d'une licence universitaire (L3) ou ayant validé au moins 120 crédits ECTS dans une formation d'enseignement supérieure adaptée (ex : parcours renforcé de l'Université de Poitiers, CUPGE) ;
- pour les étudiants ayant suivi une formation d'un an en classe préparatoire ATS.

Les admissions sur titres sont prononcées par une commission après une procédure sélective basée sur différents critères : présélection sur la base des résultats académiques puis entretien de motivation et de personnalité.

Les membres des commissions d'examen des dossiers sont désignés par le Directeur de l'ENSI Poitiers sur proposition du Directeur Adjoint Formation et fait l'objet d'un arrêté de nomination.

Article I.2.1.c. Affectation sur les parcours de 2^{ème} année

Les élèves recrutés sur titre sont directement affectés sur un diplôme et un parcours qu'ils suivront en 2^{ème} et 3^{ème} année de la formation ingénieur.

Les élèves recrutés par les 2 concours (CCINP et G2E) sont eux affectés sur l'un des deux diplômes :
Energétique et Environnement (E&E)
Génie de l'Eau et Génie Civil (GEGC)

Le choix des parcours s'effectue à la fin de la première année et les affectations sont prononcées par une commission se réunissant le lendemain du jury de fin de 1^{ère} année.

Le processus d'orientation pour le diplôme E&E se déroule comme suit :

1. Réunion de présentation des parcours (mars)
2. Sondage permettant d'évaluer la répartition des élèves par parcours
3. Dépôt d'un CV et de 3 diapositives sur UPdago en amont de l'étape 4, et réservation d'un créneau pour l'entretien
4. Entretien individuel de motivation (mai)
5. Sondage définitif pour l'orientation sur les parcours (juin)
6. Commission d'orientation (début juillet)

Ce processus permettra de garantir un équilibre des effectifs dans les différents parcours en adéquation avec les moyens nécessaires au bon fonctionnement pédagogique de la formation.

Le processus d'orientation pour le diplôme GEGC se déroule comme suit :

1. Réunion de présentation des parcours (mars)
2. Sondage définitif pour l'orientation sur les parcours (juin)
3. Commission d'orientation (début juillet)

Article I.2.1.d. Nombre de places offertes

114 places sont offertes au concours CCINP et 16 places au concours G2E selon la répartition suivante :

Diplôme	MP	MPI	PC	PSI	PT	TSI	BCPST
E&E	17	5	21	20	6	5	8
GEGC	8		21	7	2	2	8

Pour le concours Pass'Ingénieur, 10 places sont offertes

	E&E	GEGC
Maths	1	1
Physique	2	2
Chimie	1	2

Les autres places offertes au recrutement se décomposent comme suit :

Diplôme	PR UP	Titres	Prépa des INP	CPI FGL Chimie	ATS FGL Chimie	CITI FGL	ECUST
E&E	4	13	4				
GEGC		13		7	2	1	2

Article II.2.2. Accès à l'année 4 du cursus

L'ENSI Poitiers recrute également en deuxième année du cycle ingénieur des étudiants français ou étrangers titulaires d'un Master 1 scientifique ou d'un diplôme équivalent. La procédure d'admission est la même que celle appliquée pour le recrutement en première année. La formation est constituée de deux années d'études conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Une dizaine de places sont offertes chaque année.

Article I-3 : Inscriptions à l'ENSI Poitiers

Article I.3.1. Inscription administrative

L'inscription administrative des étudiants est obligatoire et annuelle. Le support informatique de cette inscription est le système « APOGEE ». Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, tout élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations saisies dans APOGEE pour ce qui le concerne.

Lors de leur arrivée à l'Ecole, les élèves ingénieurs doivent :

- fournir tous les renseignements nécessaires à leur inscription ;
- signaler à la scolarité, tout changement de situation lorsqu'il s'agit d'une réinscription ;

L'inscription administrative est effective dès lors que l'étudiant s'est acquitté des droits de scolarité. Le montant de ces droits est fixé annuellement par décret et dépend de la situation de l'élève (boursier, double diplôme, césure,...).

Dans la situation où l'élève est en période de césure, l'étudiant doit être régulièrement inscrit administrativement au sein de l'établissement. Il conserve son statut d'étudiant.

Article I.3.2. Inscription pédagogique

L'inscription des élèves aux cours est réalisée en début d'année par la scolarité. Pour le choix de la LV2, une campagne de collecte des souhaits est effectuée lors de la première semaine de formation.

Article I.3.3. Carte d'accès

L'inscription administrative donne le droit à l'activation de la carte étudiante multiservices IZLY. Elle permet l'accès au bâtiment durant les périodes d'ouverture de celui-ci.

En 2024-2025, pour les étudiants ayant perdu leur carte ou si celle-ci était défectueuse, une adresse mail dédiée était à leur disposition : carte.etu.perdue.hs@univ-poitiers.fr

Article I-4 : Bizutage

Le bizutage conformément à la loi 98-468 du 17 juin 1998 et de l'article L.511-3 du Code de l'éducation est un délit pénal. Il est par voie de conséquence interdit à l'intérieur et à l'extérieur de l'ENSI Poitiers.

Article II-1 : Durée des études

L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre comprend 16 à 20 semaines de travail.

Le volume horaire total d'enseignement encadré est compris entre 1800 h et 2000 h [délibération CTI n° 2014/01-02 relative au volume des horaires dédiés aux enseignements encadrés] sur les trois années du cycle ingénieur.

Les calendriers de l'année universitaire pour la formation ingénieur (dates de début et fin de semestres, vacances des élèves, rythme d'alternance des contrats de professionnalisation) sont fixés par le Directeur de l'ENSI Poitiers.

Article II-2 : Unités d'Enseignement

Les enseignements (matières, modules, éléments constitutifs pédagogiques) sont groupés en Unités d'Enseignement (UE) au sein de chaque semestre. Chaque UE contribue à l'acquisition de compétences identifiées. A chaque UE est associé un nombre fixé d'ECTS. A chaque semestre sont associés des ECTS exigibles définis dans la maquette pédagogique (voir TITRE III – STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS).

Article II-3 : Nature des enseignements

Selon les spécialités, la formation comprend :

- des enseignements sous forme de cours, travaux dirigés, travaux pratiques ;
- des travaux personnels tutorés dans le cadre d'une pédagogie par projets ;
- des stages et des visites d'entreprises ;
- des conférences, séminaires ;
- des activités d'investissement personnel ou collectif agréées par l'école.

Les élèves ingénieurs peuvent être autorisés à suivre :

- leur troisième année en contrat de professionnalisation ;
- un ou deux semestres dans un établissement d'enseignement supérieur étranger en deuxième ou troisième année ;
- une année de substitution dans une autre école d'ingénieurs française conventionnée ;
- un double diplôme ;
- un master scientifique à l'Université de Poitiers en parallèle de leur troisième année ;
- le master d'administration des entreprises à l'IAE de l'Université de Poitiers selon les termes de la convention (annexe 3)

Les maquettes pédagogiques (programmes, volumes horaires, répartition en UE, pondération des évaluations au sein d'une même UE) sont publiées annuellement. Les modalités d'évaluation sont fixées avant la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire et communiquées aux élèves ingénieurs et aux enseignants dans le même délai.

Article II.4 : Stages et expériences professionnelles

Un élève ingénieur doit effectuer un minimum de 36 semaines de stage en entreprise durant sa formation, réparties sur les trois années du cycle ingénieur, suivant les recommandations de la CTI. Les stages sont organisés en dehors des périodes d'enseignement et se répartissent comme suit :

- 4 semaines minimum entre début juillet et la rentrée de deuxième année ;
- 12 semaines minimum entre mi-mai et la rentrée de troisième année ;
- 20 semaines minimum entre début avril et fin septembre ;

Le stage de fin de première année dans l'Ecole doit permettre à l'élève d'avoir une première expérience professionnelle en entreprise (stage avec convention ou job d'été).

Un stage en laboratoire de recherche peut être substitué au stage de deuxième ou troisième année en entreprise.

Une convention de stage ne peut en aucun cas aller au-delà de la date du jury de diplôme (jury qui doit se tenir durant l'année universitaire, soit au plus tard le 30 septembre).

Sauf cas exceptionnels, les soutenances de stage se font en présentiel.

Exceptionnellement et uniquement pour les élèves partant en période académique à l'étranger ou effectuant un stage en laboratoire, la durée du stage de 2^{ème} année pourra être réduite. Cette diminution sera impérativement compensée par une augmentation équivalente de la durée du stage de 3^{ème} année.

Les conventions de stage de troisième année seront signées uniquement si elles permettent la réalisation du nombre de semaines minimum demandé.

Article II.4.1. Instruction et préparation de la convention

Il appartient à l'élève-ingénieur de prendre les premiers contacts avec l'entreprise ou l'organisme d'accueil. La démarche est la même pour les deux spécialités :

- définition des conditions et modalités d'accomplissement du stage : dates et lieux précis de déroulement du stage, doivent être précisés dans la fiche de renseignements de stage ;
- édition de la convention de stage après validation pédagogique du responsable de parcours ;
- signature de la convention par, dans l'ordre : l'élève-ingénieur, le tuteur Ecole, l'Ecole, l'organisme d'accueil ;
- transmission d'un exemplaire à toutes les parties.

Toute modification des conditions ou modalités d'accomplissement du stage doit faire l'objet d'un avenant à la convention de stage (voir paragraphe « Avenant à la convention »).

En aucun cas, un stage ne peut commencer avant que la convention soit valablement signée par les trois parties.

Article II.4.2. Attestation d'assurance

Tout élève-ingénieur doit pouvoir fournir l'attestation d'assurance faisant apparaître de manière non équivoque la souscription de la garantie responsabilité civile faisant référence au stage et valable pour toute la durée du stage.

Article II.4.3. Avenant à la convention

Un avenant est un accord faisant référence à une convention précédemment établie dont il reprend les clauses et modalités essentielles en y apportant quelques modifications (par exemple prolongation de la durée du stage, changement du lieu de stage...).

L'établissement d'un avenant n'est possible que si :

- tous ses signataires sont ceux qui ont signé la convention de stage initiale,
- les clauses substantielles de la convention initiale ne sont pas modifiées,
- l'avenant est conclu au titre de la même année universitaire que la convention initiale,
- le stage concerné est effectué dans le cadre du même diplôme que celui mentionné dans la convention initiale

Article II.4.4. Rédaction et soutenance

Le stage de première année donne lieu à la rédaction d'un mémoire.

Les stages de deuxième et troisième année donnent lieu à la rédaction de mémoires et à leurs soutenances devant un jury auquel participent les enseignants de la spécialité considérée, et éventuellement le maître de stage ainsi que toute personne invitée.

Le planning des soutenances de stage fait office de convocation. Tout retard devra être justifié par un document officiel. Sans justificatif, la soutenance pourra avoir lieu à la discrétion du jury de soutenance.

Dans le cas d'une absence non justifiée, l'élève sera noté défaillant¹.

La rédaction des rapports de stage peut être faite en français ou en anglais, ou autorisée dans la langue du pays d'accueil. Dans le cas d'un rapport rédigé dans une autre langue que le français, le rapport comprend obligatoirement un résumé de 10 pages (hors figures et tableaux), rédigé en français.

Tous les rapports de stage doivent être remis dans la forme préconisée (numérique, papier) ainsi qu'à la date indiquée. Dans le cas contraire, l'élève sera noté défaillant

En cas de redoublement, les stages, rapports de stage et soutenances sont fortement conseillés pour l'année à redoubler et l'année de redoublement.

Aucun élève ne peut recevoir son diplôme d'ingénieur tant qu'il n'a pas effectué ses stages tels que définis à l'article II.4, et remis au Directeur de sa spécialité, des rapports ayant été soutenus et notés par les enseignants concernés.

Article II.4.5. Evaluations

Le rapport d'activités professionnelles de première année doit être remis sous format numérique le jour de la rentrée en deuxième année. Il est évalué par un correcteur, qui, s'il le juge insatisfaisant, le signale à la direction des études. Un entretien individuel avec la direction des études ou le correcteur permet de souligner les problèmes. L'étudiant doit réécrire le rapport et le remettre pour évaluation dans les 8 jours suivant l'entretien en tenant compte des remarques faites.

Le rapport de deuxième année d'assistant ingénieur doit être remis sous la forme demandée début octobre. Il est évalué par un correcteur. Le rapport ne sera pas noté s'il est jugé insuffisant par rapport aux critères. Des recommandations sont alors notifiées après la soutenance.

Le rapport doit être modifié pendant la pause de Toussaint.

Si la 2ème version est toujours jugée insuffisante, le rapport est non validé (UE stage 2A non validée).

Le rapport écrit du Projet de Fin d'Etudes est à rendre le 1er lundi de septembre (avant la fin du stage). En effet, 15 jours de corrections sont prévus. Si le rapport est jugé insuffisant à la 1ère lecture, l'élève sera alerté. Il aura 1 semaine pour apporter les modifications demandées.

Si la 2ème version est toujours jugée insuffisante, le rapport est non validé (UE stage 3A non validée).

Si à la deuxième lecture, l'évaluation du rapport permet de valider l'UE stage, alors la note de cette dernière sera bloquée à 10/20.

Article II.5 : Compétences à l'international

Dans le cadre des critères majeurs pour la formation au contexte international et multiculturel définis par la CTI (R&O approuvé en séance plénière du 15 mars 2022), les écoles rendent obligatoires des expériences à l'étranger dans le cadre de la scolarité.

Cette mobilité internationale peut s'effectuer sous forme de période académique, de stage en entreprise ou en laboratoire et est d'une durée d'au moins un semestre : **au moins 16 semaines d'activités académiques, professionnelles ou de recherche (20 semaines préconisées)**.

En cas de redoublement avec un semestre validé, l'Ecole encourage fortement l'élève à utiliser la période du semestre validé pour effectuer son expérience à l'étranger. Au préalable à son départ, l'élève exposera toutes les démarches entreprises au Directeur Adjoint Formation et au Directeur(rice) de sa spécialité.

Les étudiants internationaux (élèves étrangers ayant effectué à l'étranger leurs études jusqu'au cycle préparatoire inclus) sont considérés comme étant en mobilité internationale durant leur séjour en France et valident donc cette obligation.

Le jury de diplôme valide les compétences à travailler à l'international.

¹ L'élève absent à une évaluation est réputé défaillant et ni l'UE, ni le semestre correspondant, ni l'année d'études ne peuvent être acquis/validés, le calcul de la moyenne étant impossible.

Article II.5.1. Prérequis pour un semestre académique

Les élèves doivent justifier que leur niveau de langue est compatible avec les exigences de l'établissement d'accueil (niveau B2).

Le choix des cours suivis au cours de la mobilité doit être validé par le responsable de parcours.

Ces cours doivent être de niveau master (M1 ou M2) et être en adéquation avec le contenu pédagogique du diplôme.

Article II.5.2. Validation des périodes académiques

L'élève doit se conformer au règlement des études de l'établissement d'accueil.

La mention « admis » sera portée sur le relevé de notes officiel, sous réserve de validation des conditions définies entre les parties contractantes et équivalentes aux ECTS requis par le règlement des études (30 ECTS).

En aucun cas l'ENSI Poitiers ne peut mettre en place des processus de rattrapage de crédits non obtenus en période académique à l'étranger.

Article II.5.3. Stage en laboratoire à l'international

Tout document à caractère pédagogique, nécessaire au départ en stage à l'étranger dans un laboratoire de recherche, doit être validé par le responsable de parcours.

Article II.6 : Evaluation des élèves ingénieurs

Les évaluations sont destinées à apprécier, à chaque étape de la formation, les acquis de l'apprentissage de l'élève ingénieur. Les évaluations sont effectuées au moyen d'épreuves qui peuvent être écrites, pratiques ou orales ; elles peuvent être liées à des projets, des stages, ou des périodes de formation en entreprise (voir Annexes 1 et 2 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES).

Ces épreuves peuvent se dérouler en cours ou en fin de semestre (contrôle continu).

Les évaluations sont notées de 0 à 20. Les résultats des différentes évaluations sont communiqués aux élèves en application de la charte des examens de l'Université de Poitiers.

Les notes des contrôles de connaissances doivent être remises par les enseignants à la Direction des Etudes et/ou aux Directions de Spécialités dans un délai de 4 semaines après l'examen et au plus tard une semaine avant le jury permettant un suivi personnalisé de l'élève et la tenue des jurys aux dates prévues dans le calendrier général des activités de l'ENSI Poitiers.

La note d'une Unité d'Enseignement est la moyenne des notes d'évaluation des matières composant l'UE en prenant en compte leur pondération respective. En cas d'absence d'évaluation, le coefficient lié à cette évaluation est neutralisé et la moyenne est calculée avec le nouveau pourcentage.

Lorsque des activités sont réalisées en groupe (en travaux pratiques, en projets...etc.), la contribution de chaque élève ingénieur doit pouvoir être appréciée ; la notation et le cas échéant la décision de validation sont prononcées à titre individuel et peuvent être différentes pour chacun des élèves d'un même groupe.

Article II.6.1. Epreuves de rattrapage

L'ENSI Poitiers offre aux élèves la possibilité de repasser quelques épreuves dans le seul cas où une ou plusieurs Unités d'Enseignement ne sont pas validées.

Sur chaque semestre, trois épreuves au maximum seront proposées au rattrapage.

Sont compris dans ces rattrapages les examens (sur table ou sur machine), les rapports de projet (si possible). Les évaluations relatives à des enseignements réalisés par des intervenants extérieurs sont exclues du dispositif (voir Annexes 1 et 2 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES).

Si l'épreuve ou les épreuves organisée(s) en rattrapage permettent de valider l'Unité d'Enseignement, alors la note de cette dernière sera bloquée à 10/20.

Le jury, peut ne pas accorder un rattrapage si l'utilité de celui-ci n'est pas avérée (impossibilité d'obtenir 10/20 à l'UE) ou si l'assiduité de l'élève est remise en cause.

Pour les élèves suivant le double diplôme avec l'IAE, 2 épreuves de rattrapage seront accordées sur les 20 ECTS requis.

Article II.6.2. Organisation calendaire des épreuves de rattrapage

Ce sont les jurys des différentes promotions qui organisent les sessions de rattrapage.

Un document sera demandé aux élèves précisant quelles épreuves ils souhaitent rattraper. Une convocation sera envoyée individuellement à chaque élève.

Les épreuves de rattrapage seront organisées rapidement selon le calendrier défini par le jury.

Article II.7 : Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire.

Les horaires de cours sont stipulés sur l'emploi du temps consultable sur l'application UPplanning.

L'emploi du temps est sujet à modifications. Les modifications apportées peuvent être signalées par mail (éventuellement par voie d'affichage dans les zones prévues à cet effet).

Pour des raisons évidentes de sécurité et en cas d'évacuation rapide des locaux, l'Ecole doit être en mesure de connaître les effectifs présents à tout moment dans celle-ci.

Des contrôles de présence sont donc effectués durant les cours, TD, TP, projets, tutorat, séminaires, conférences, visites ou activités extérieures. Un élève absent dispose d'un délai de 72 heures pour justifier son absence auprès de la scolarité.

En plus de sa fonction liée à la sécurité, le suivi de l'absentéisme permettra de déceler d'éventuelles difficultés d'élèves.

Pour les élèves ingénieur en contrat de professionnalisation, toute absence en cours ou en entreprise doit être justifiée par un arrêt de travail.

En cas d'absence, l'élève doit prévenir la scolarité du diplôme par mail et lui transmettre la copie de l'imprimé CERFA de l'arrêt de travail.

En cas d'absence non justifiée en cours, l'ENSI Poitiers prévient l'employeur concerné. Il peut y avoir comme conséquences : décompte de jours de congés, retenue sur salaire ou sanction. Plusieurs absences successives et non justifiées pourront donner lieu à une rupture du contrat de travail pour faute grave. En contrat de professionnalisation, l'élève est salarié et à ce titre soumis au code du travail et aux règlements intérieurs (entreprise et organisme de formation).

Article II.7.1. Absence lors d'une activité d'enseignement

Est considérée comme justifiée, une absence pour laquelle l'élève peut produire un document officiel (certificat médical manuscrit et tamponné, procès-verbal d'accident, convocation administrative, deuil d'un parent proche).

Les rendez-vous pour entretien de stage doivent être pris, si possible, en dehors des heures d'enseignement. Toutefois, les élèves pourront prendre des rendez-vous pour entretien de stage durant le temps scolaire à l'exclusion des séances de TP et des contrôles. Ces rendez-vous devront être signalés et pris de façon à perturber au minimum la scolarité et à limiter les nombres d'absences.

La justification doit parvenir au secrétariat de scolarité au plus tard 72 heures après l'absence invoquée.

L'appréciation de la validité des autres motifs d'absences relève de la seule compétence du Directeur Adjoint Formation. Les absences doivent impérativement être signalées et expliquées avant 9 heures le même jour, par mail ou téléphone, auprès de la Scolarité, du Directeur Adjoint Formation ou de la responsable du Tronc Commun qui jugera si l'élève a fait tout son possible pour assister aux cours.

Dans tous les cas, l'élève ingénieur doit aussi prévenir l'enseignant de son absence.

En tout état de cause, toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

En cas de fraude, sur un certificat médical ou autre, l'étudiant sera traduit devant la section disciplinaire de l'Université.

Article II.7.2. Conséquences d'une absence sur les résultats de l'évaluation des enseignements

Une absence justifiée en TP peut entraîner le rattrapage de la séance dans la mesure du possible. En cas d'impossibilité, la moyenne de TP sera calculée sur la base du nombre de séances réalisées.

Les absences non justifiées en TP entraînent la note 0 au contrôle des connaissances correspondant, la moyenne des TP étant alors calculée sur la totalité des notes obtenues.

Article II.7.3. Absence lors d'une épreuve

Les dates et heures des contrôles de connaissance sont fixées par les responsables pédagogiques et apparaissent dans l'application de gestion des emplois du temps.

En cas d'absence à une épreuve, l'élève doit présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de trois jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Une épreuve de remplacement est alors organisée.

Elle doit être de forme identique et de difficulté aussi proche que possible de celles du contrôle initial.

En cas d'absence injustifiée, l'élève est noté défaillant.

Article II.7.4. Travail non rendu

Tout document (rapport de TP, rapport de projet, rapport de stage) non rendu dans les délais impartis ne sera pas évalué. En conséquence, l'élève sera déclaré défaillant sur cette évaluation.

Article II.7.5. Cas d'une épreuve programmée pendant un séjour académique

Pour les élèves qui partent en semestre académique à l'étranger, les examens programmés après leur départ pourront être anticipés ou organisés à distance.

Article II.8 : Comportement

Aucune entrée dans les salles d'enseignement n'est acceptée après le début de la séance.

Toute consommation est interdite en dehors de la zone cafétéria située dans le hall de l'école. L'utilisation des téléphones portables est interdite en cours, TD et TP sauf utilisation à des fins pédagogiques.

Dans le cas où les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, l'intervenant pédagogique peut exclure l'élève ou les élèves incriminés. Ce type d'exclusion de cours est compté comme une absence.

Article II.9 : Projets à l'initiative des élèves

L'ENSI Poitiers encourage l'engagement des élèves ingénieurs dans des activités bénévoles, au sein ou non d'associations dans des domaines variés. Les élèves participent ainsi au rayonnement de l'ENSI Poitiers à travers différentes manifestations. Ces engagements peuvent aussi contribuer à l'acquisition de compétences, de savoirs, de savoir-faire et de savoir être du futur ingénieur.

Ce dynamisme contribue au rayonnement de l'ENSI Poitiers qui souhaite encourager et valoriser ces engagements. Pour ce faire, les activités développées au cours de la scolarité peuvent donner lieu à des bonifications.

Article II.9.1. Bonifications – Engagement Etudiant

Article II.9.1.a. Actions sociétales et environnementales

En lien avec la devise de l'Ecole « Ingénierie pour la protection de l'environnement », les activités sociétales et environnementales permettront d'attribuer des bonifications :

Bureau des Actions Solidaires et Environnementales (BASE), Festival du Film Environnemental, Fresque du Climat, Semaine de l'Urgence Climatique, Ingénieur Sans Frontière, Semaine du Commerce Equitable, Panier de l'Etu, ou toute autre action ponctuelle.

Ces bonifications ne peuvent excéder 0,6 point.

Article II.9.1.b. Activités sportives

L'ENSI Poitiers a mis en place une bonification pour des activités sportives qui s'adresse aux étudiants pratiquant un sport au sein de l'université ou dans un des clubs de l'Ecole.

La note relative à l'activité sportive pratiquée est communiquée par les enseignants du SUAPS directement au Directeur Adjoint Formation de l'école.

Pour une activité sportive pratiquée dans un club de l'Ecole, un rapport d'activités rédigé par le responsable du club doit être envoyé (janvier, juin) au Directeur Adjoint Formation. Ce rapport proposera une note pour chaque participant actif à ce club.

Article II.9.1.c. Autres activités

Des points de bonification peuvent être accordés pour des enseignements obligatoires ou optionnels ou des activités des élèves reconnues et validées par la Direction des Etudes.

Ces activités peuvent être :

- LV2 obligatoire en première année (allemand, chinois, espagnol) et optionnelle en deuxième année ;
- Au sein d'une association de l'Ecole pour toutes les premières, deuxièmes et troisièmes années (Les ingénieuses, Hélios – junior entreprise, bureaux des élèves, fanfare, club vidéo, team gala, entreprendre pour apprendre, remise des diplômes, etc.) ;
- Soutien scolaire aux élèves dans les collèges et lycées selon le nombre d'heures effectuées pour les premières et deuxièmes années ;
- Toute activité promotionnelle de l'ENSI Poitiers (organisation de salon, participation à des forums ou journées portes ouvertes, etc.)
- Toute activité exceptionnelle validée par la Direction des Etudes

Les bonifications des articles II.9.1.b. et II.9.1.c. ne peuvent excéder 0,3 point.

Article II.9.2. Modalités d'attribution des bonifications

A chaque période académique, l'investissement des élèves dans certaines activités extrascolaires est reconnu par l'ENSI Poitiers à travers des points de bonification.

Un formulaire renseigné par chaque élève récapitulant l'ensemble de leurs activités devra parvenir au Directeur Adjoint Formation 1 mois avant chaque jury. La base de travail pour l'attribution de ces points se trouve en annexe 5.

Le nombre de points indiqué est le nombre maximal. La commission se réserve le droit de moduler ce nombre de points sans aller au-delà du maximum, selon l'implication de l'étudiant dans sa mission.

La totalité des points de bonifications est limitée 0,6 point par semestre.

Ces points seront affectés à l'Unité d'Enseignement ou les Unités d'Enseignement, de la période académique considérée, ayant la moyenne (ou les moyennes) la (ou les) plus basse(s).

Il peut être envisagé une modification de cette répartition après la deuxième session.

Les conditions d'attribution des points de bonifications sont décrites dans l'annexe 5.

TITRE III – STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

Article III.1 : 1^{ère} année du cycle ingénieur

	ECTS	CM	TD	TP	Autre		ECTS	CM	TD	TP	Autre
UE051	9					UE061	8				
CAO/DA0 - BIM	20%	3	3	9		Anglais 2	25%		12	12,5	2,5
Conduite de projet	10%	1,5	1,5	3		Gestion 1	10%		12		
Mathématiques 1	20%		30			Introduction aux méthodes numériques	20%		12	12	
Statistiques	10%	6	9			Mathématiques 2	15%		18		
Thermodynamique	40%	9	19,5	15		Signaux	30%		21	12	
UE052	9					UE062	8				
Algorithmique et programmation	25%		12	16		Communication	10%			15	
Anglais 1	20%		18			Introduction aux bases de données	10%		4,5	6	
Energie électrique	25%	9	10,5	12		Mécanique des fluides 2	30%	10,5	10,5	15	
Mécanique des fluides 1	15%	7,5	10,5			Résistance des matériaux	30%	10,5	18	13,5	
Mécanique des milieux continus	15%	7,5	10,5			Projet 1A	20%			6	0,5
UE053 GEGC	9					UE063 GEGC	9				
Chimie des eaux naturelles	40%	12	18	22,5		Béton et mise en œuvre	20%	13,5	6	8	
Géologie de l'ingénieur	30%	6	6	12		Géotechnique 2 : applications	30%	10,5	6	16	
Géotechnique 1 : notions de base	30%	10,5	10,5	9		Hydrogéologie	20%	9	10,5		
UE053 EE	9					Polluants dans les milieux naturels	30%	7,5	6	12	
Capteurs	20%	9	12			UE063 EE	9				
Optique et matériaux	30%	16,5	12			Machines thermiques	30%	6	12	12	
Risques en milieu professionnel	15%	9	9			Electromagnétisme	30%	7,5	10,5	12	
Vibrations	35%	12	12	15		Electronique	40%		30	15	
UE056 - Energie et Anthropocène	3					UE067 - Milieux Naturels	3				
Soutenabilité forte, Anthropocène & Limites planétaires		3	3			Ecoconception et démarche LowTech		3	3		
Fresque systémique, climat & numérique			3			Information scientifique et technique : Fiabilité et pertinence				3	
Ingénierie et Société & Histoire des sciences	35%	13,5				Biodiversité & écosystèmes - Cycle biogéochimique	40%	10,5	1,5		
Energie - Environnement - Climat	35%	15				Géomatériaux - Géologie de l'ingénieur	30%	9	3		
Analyse du cycle de vie	30%	6	3			Hydrogéologie - Hydrologie - Eau & Milieux naturels	30%	6	6		
UE054 LV2						UE064 Stage 1A	2				
Espagnol			12			Stage de 1 ^{ère} année					
Allemand			12			UE065 LV2					
Chinois			12			Espagnol			12		
UE055 Soutien						Allemand			12		
Fonctionnement ENSI Poitiers			3			Chinois			12		
Anglais - Présentation TOEIC			1,5			UE066 Soutien					
Mathématiques - Soutien			9			Anglais – Soutien individuel 2					15
Algorithmique - Soutien			9			Anglais - Soutien groupe 2					10,5
Anglais - Soutien individuel					15	Anglais – TOEIC 2					12
Anglais - Soutien groupe					15						
Anglais - TOEIC			9								

Article III.2 : 2^{ème} année du cycle ingénieur – Diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil

	ECTS	CM	TD	TP	Autre		ECTS	CM	TD	TP	Autre
UE071 GEGC	10					UE081 GEGC	8				
Anglais 3	20%		24			BIM : Building Information Modeling	20%	3	8	12	
Conduite de réunion	10%		8			Hydraulique des réseaux 1	25%	13,5	10,5		
Santé et sécurité au travail 2			3		3	Infrastructures routières 1		7,5			
Systèmes	40%		33	15		Métrologie	10%	3	9		
Turbomachines	10%	6	12			SIG Système d'Information Géographique			8		
Bureautique avancée	10%			12		Topographie	30%	13,5	10,5	8	
Veille technologique et réglementaire	10%			9		Voirie, réseaux divers	10%		6	12	
UE072 GEGC	10					UE082 GEGC	9				
Décontamination des sites et sols pollués	20%	16,5	7,5	3		Altération des matériaux de construction	10%	15			
Gestion et valorisation des déchets	20%	18	6			Anglais 4	20%		18		4
Projet encadré	10%			12		Code des marchés publics - MOA, MOE	10%	10,5	12		
Ressources en eau et transferts de polluants	20%	13,5	12			Droit de l'environnement et développement durable		18			
Etudes et gestion des sols	30%	15	9	12		Gestion des eaux pluviales	10%	9	3		
UE073 GMC – GTS	10					Projet transversal	30%			10	0,5
Environnement professionnel 1		9				Transfert de chaleur	20%		24		
Formation et identification des roches	25%	18		18		UE083 GMC	9				
Géotechnique 3 : mécanique des sols	50%	16,5	16,5	22,5		Géotechnique 4 : Bureau d'études	20%	30	12	4	
Mécanique des roches 1 : géologie structurale	25%	13,5	9	3		Géotechnique 5 : Fondations superficielles	30%	5		20	
UE073 TEN	10					Infrastructures routières 2		8			
Coagulation – Flocculation	10%	6	3			Mécanique des roches 2 : massifs rocheux	20%	6	4,5		
Décantation et flottation	10%	6	3			Ecole de terrain : reconnaissance des roches	30%	10,5		30	
Filtration en profondeur et membranaire	10%	12	9			UE083 GTS	9				
Microbiologie de l'environnement	10%	6	4,5			Géotechnique 4 : Bureau d'Etudes	25%	30	12	4	
Métrologie des eaux résiduaires	10%	6	4,5			Géotechnique 5 : Introduction aux travaux souterrains	30%		5	20	
Réacteurs	10%	12	7,5			Infrastructures routières 2		8			
Techniques d'analyse pour l'environnement	10%	6	4,5			Mécanique des roches 2 : massifs rocheux	15%	6	4,5		
Travaux pratiques 1	30%			35		Ecole de terrain : reconnaissance des roches	30%	10,5		30	
UE074 CReE	5					UE083 TEN	9				
Mercatique			13,5			Adsorption sur charbon actif		3	1,5		
Environnement et écosystème 1			15			Equilibres calco-carboniques	12,5 %	6	4,5		
Responsabilité Sociétale des Entreprises			10,5			Filière de production d'eau potable	12,5 %	6	3		
Droit des sociétés			9			Oxydation chimique – Désinfection	12,5 %	6	4,5		
Méthodologie et conduite de projet			30			Précipitation - Décarbonatation - Mise à l'équilibre	12,5 %	6	3		
Stratégie et Organisation			9			Épuration biologique et dimensionnement des stations d'épuration	25%	36	12		
UE075 LV2						Travaux pratiques 2	25%			35	
Espagnol			18			UE084 Stage 2A	4				
Allemand			18			Stage de 2 ^{ème} année					
Chinois			18			UE085 CReE	5				
UE076 Soutien						Méthodologie et conduite de projet			14		
Anglais - TOEIC 3					12,5	Comptabilité – Gestion			24		
Anglais - Soutien 3					12	UE086 Soutien					
						Anglais - Soutien 4					3
						Anglais - TOEIC 4					12

Article III.3 : 3^{ème} année du cycle ingénieur – Diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil

	ECTS	CM	TD	TP	Autre		ECTS	CM	TD	TP	Autre
UE091	8					UE096 GMC	7				
Anglais 5	20%		30			Carrières : reconnaissance, exploitation, minage	20%	15		16	
Gestion 2	10%	9	10,5			Géophysique et pétrophysique	40%	16	17,5	16	
Qualité	10%		10,5			Infrastructures routières 3	40%	35	9,5		
Santé et Sécurité au travail 3		3	3			UE096 GTS	7				
Vie de l'entreprise			32			Espace souterrain - Maîtrise d'ouvrages	25%	21		6	
Projet Innovation Etudes Recherche	60%			24	1	Démarche QSE en travaux souterrains		6			
UE092 GMC	7					Minage en souterrain	10%	8		8	
Environnement professionnel 2	30%	21	21			Projet GTS	25%	1,5		18	
Structures en béton 1	50%	27	34,5			Géophysique et pétrophysique	40%	16	17,5	16	
Structures en béton 2	20%	10,5	9			Visite de chantier				6	
UE092 GTS	7					UE096 TEN	7				
Conception des ouvrages souterrains	35%	27		14		Eaux pour l'industrie	40%	47	7,5		
Environnement professionnel 3		4				Eaux résiduaires industrielles	40%	38	11		
Structures en béton 1	50%	27	34,5			Gestion des bases de données	20%		11		
Travaux souterrains	15%	18				Traitement des eaux de piscine		4,5			
UE092 TEN	7					Télégestion		6			
Eau potable	40%	33	8	8		UE102 - Stage 3A	30				
Hydraulique des réseaux 2	40%	20	20			Projet de Fin d'Etudes					0,75
Pollution de l'air	20%	21	16,5								
UE093 GMC	8										
Calculs et modèles en génie civil 1 : introduction	15%	20	15								
Calculs et modèles en génie civil 2 (GMC)	15%		15								
Géotechnique approfondie 1	50%	22	20	3							
Géotechnique approfondie 2	20%	17	2,5	11							
UE093 GTS	8										
Calculs et modèles en génie civil 1 : introduction	15%	20	15								
Calculs et modèles en génie civil (2 GTS)	15%		15								
Géotechnique approfondie 1	50%	22	20	3							
Espace souterrain : conception et études	20%	27		3							
UE093 TEN	8										
Eau et santé	20%	18	3								
Eaux résiduaires urbaines	50%	42,5	11	4							
Milieu naturel	20%	24	6								
Traitement des boues	10%	13,5	3								
UE094 CReE	8										
Méthodologie et conduite de projet	60%		62								
Management	10%		6								
Droit social	10%		15								
Gestion, financement de projet	10%		22								
Environnement et écosystème 2	10%		20								
UE095 Soutien											
Anglais - Soutien 5					24						
Anglais – TOEIC 5					16						

Article III.4 : 2^{ème} année du cycle ingénieur – Diplôme Energétique et Environnement

	ECTS	CM	TD	TP	Autre		ECTS	CM	TD		TP
UE071 EE	10					UE081 EE	9				
Anglais 3	20%		24			Anglais 4	20%		18		4
Conduite de réunion	10%		8			Méthodes numériques 2	40%		24	15	
Santé et sécurité au travail 2			3		3	Programmation	20%		9	15	
Systèmes	40%		33	15		Turbomachines - Turbines	10%	8	14		
Turbomachines	10%	6	12			Energie solaire	10%	18			
Transfert de chaleur - Conduction	20%		22,5			UE082 EAT	9				
UE072 EE	10					Acoustique du bâtiment	35%	18	18		
Distribution et conversion de l'énergie électrique	25%	18	15			Colorimétrie	35%	19,5	12,5	16	
Estimation	10%		18			Technologies de l'éclairage	30%	13	13	16	
Transfert de chaleur - Convection	15%		13,5			UE082 EI/H2	9				
Transfert de chaleur - Echangeurs	20%		12	15		Mécanique des fluides - Turbulence	30%	13,5	10,5	16	
Transfert de chaleur - Rayonnement	15%		15			Transfert de chaleur - Convection en systèmes complexes	30%	10,5	12	12	
Energie Eolienne	15%	12	6			Energie solaire - Approfondissements	40%	4,5	4,5	42	
UE073 EAT	10					UE082 MEE	9				
Mécanique des fluides 3	25%	12	18			Identification 1 - Identification à temps continu	20%	12	7,5		
Physique de l'air humide	15%	4,5	12			Méthodes de commande 1	40%	28,5	21		
Acoustique fondamentale	40%	20	18,5	16		Habilitation électrique	10%	2	16		
Radiométrie et photométrie	20%	14,5	10,5			Projet automatique 1	25%			30	
UE073 EI/H2	10					Véhicules hybrides et électriques	5%		4	4	
Mécanique des fluides 3	25%	12	18			UE083 EAT	8				
Physique de l'air humide	15%	4,5	12			Ambiances climatiques	30%	16,5	16,5	16	
Thermodynamique des mélanges réactifs	30%	15	15	12		Systèmes constructifs	15%	6	9		
Machines à fluides inertes et réactifs	30%	13,5	12	12		Thermique du bâtiment 1	30%	9	9	15	
UE073 MEE	10					Eclairage intérieur et extérieur	25%	10,5	7,5	9	
Estimation et séries temporelles	30%	10,5	24			UE083 EI	8				
Informatique	20%	4,5	4,5	16		Conversion et stockage d'énergie par voie électrochimique	30%	15	6	16,5	
Electronique de puissance 1	50%	24	22,5	20		Electrothermie	35%	12		27	
UE074 CReE	5					Transfert de matière	35%	15	18	16	
Mercatique	25%		13,5			UE083 H2	8				
Environnement et écosystème 1	25%		15			Conversion et stockage d'énergie par voie électrochimique	30%	15	6	16,5	
Responsabilité Sociétale des Entreprises			10,5			Transfert de matière	35%	15	18	16	
Droit des sociétés	25%		9			Vecteur hydrogène	35%	12	3	24	
Méthodologie et conduite de projet	25%		30			UE083 MEE	8				
Stratégie et Organisation			9			Informatique industrielle	35%	7,5	9	22	
UE075 LV2						Projet Informatique Industrielle	20%	3	1,5	16	
Espagnol			18			Electrotechnique 1	40%	21	16,5	20	
Allemand			18			Stockage d'énergie par batterie Lithium-ion	5%	2	6	3	
Chinois			18			UE084 Stage 2A	4				
UE076 Soutien						Stage de 2 ^{ème} année					
Anglais - TOEIC 3				12,5		UE085 CReE	5				
Anglais - Soutien 3				12		Méthodologie et conduite de projet	50%		15,5		
						Anglais - Soutien 4					3
						Anglais - TOEIC 3					12

Article III.5 : 3^{ème} année du cycle ingénieur – Diplôme Energétique et Environnement

	ECTS	CM	TD	TP	Autre		ECTS	CM	TD	TP	Autre
UE091	8					UE 096 EAT	7				
Anglais 5	20%		30			Acoustique des salles	45%	20	18,5	16	
Gestion 2	10%	9	10,5			Architecture	10%	9	9		
Qualité	10%		10,5			Objets et bâtiments communicants	10%	8	5,5		
Santé et Sécurité au travail 3		3	3			Urbanisme	10%	4,5	4,5		
Vie de l'entreprise			32			Option 1 : Aéroacoustique	25%	15,5	15,5		
Projet Innovation Etudes Recherche	60%			24	1	Option 2 : Apparence des matériaux	25%	17,5	14		
UE092 EAT	7					UE096 EI	7				
CAO/DAO 2 - BIM	5%			9		Energie nucléaire et sécurité	30%	18	12	3	
Optimisation de la performance énergétique du bâtiment	30%	14	14	15		Echangeur de chaleur - Optimisation	25%	7,5	18,5	4	
Thermique du bâtiment 2	30%	7,5	7,5	15		Méthodes inverses et estimation de paramètres	20%	7,5	7,5	12	
Ventilation et Qualité d'air intérieur	35%	14,5	13	16		Combustion en milieu industriel	15%	9	12		
UE092 EI/H2	7					Énergie Eolienne (approfondissements)	10%	1,5	1,5	12	
Initiation aux logiciels CFD	25%			30		UE 096 H2	7				
Méthodes numériques 3 : Eléments finis et volumes finis	30%	10,5	12	12		Matériaux et ressources	20%	9,5	5,5	10	
Transfert de chaleur - Rayonnement thermique 2	25%	24	9			Vecteur H2 : application transport	25%	3	3	24	
Transition énergétique	20%	9,5	17,5			Vecteur H2 : production et stockage	25%	3	3	24	
UE092 MEE	7					Certification, sécurité et acceptabilité	15%	6	6	9	
Compatibilité électromagnétique	10%	8	6			Gestion électrique et réseaux	15%	6	6	9	
Identification 2	30%	15	10,5			UE096 MEE	7				
Électrotechnique 2	60%	36	30	20		Gestion et qualité de l'énergie électrique	30%	19,5	12		
UE093 EAT	8					Automatique industrielle	20%			12	
Méthodes numériques 2 (EAT)	20%	9	6	15		Réseaux locaux industriels	25%	11,5	10	15	
Sources acoustiques et propagation	25%	15	9	8		Réseaux informatiques	25%	10,5	8,5	27	
Systèmes électroacoustiques	15%	6	6	8		UE102 - Stage 3A	30				
Éclairage naturel et mixte	40%	14	19,5	9		Projet de Fin d'Etudes					0,75
UE093 EI/H2	8										
Analyse énergétique	35%	13,5	6	24,5							
Transferts thermiques et changements de phase	25%	16,5	18								
Projet Utilisation Rationnelle de l'Energie	20%			22							
Mécanique des fluides - Transferts turbulents	20%	12	12								
UE093 MEE	8										
Méthodes de commande 2	40%	30,5	22								
Commande pour Robotique Mobile (projet)	30%			24							
Électronique de puissance 2	30%	23	14	12							
UE094 CReE	8										
Méthodologie et conduite de projet	60%		62								
Management	10%		6								
Droit social	10%		15								
Gestion, financement de projet	10%		22								
Environnement et écosystème 2	10%		20								
UE095 Soutien											
Anglais - Soutien 5				24							
Anglais – TOEIC 5				16							

TITRE IV - JURYS D'ÉCOLE ET COMMISSIONS PRÉPARATOIRES

Article IV.1 : Commissions préparatoires au jury d'école

Les commissions préparatoires au jury d'école sont propres à chaque spécialité. Les commissions préparatoires sont réunies à la fin de chaque semestre ; elles examinent les résultats des élèves ingénieurs.

Les délibérations des commissions préparatoires ne sont pas publiques. Les membres des commissions préparatoires ont obligation de réserve. Les discussions ne doivent en aucun cas être communiquées aux élèves.

Article IV.2 : Jury d'école

Le jury d'école est souverain. Il veille à l'homogénéité des avis rendus pour les différentes spécialités.

Les délibérations du jury d'école ne sont pas publiques. Les membres du jury d'école ont obligation de réserve. Les procurations ne sont pas autorisées. Seul le président du jury est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité au responsable des formations et/ou aux responsables de spécialités concernés.

Les décisions du jury d'école ne sont pas susceptibles de révision sauf s'il est porté à la connaissance de son président un élément nouveau qu'il estime de nature à pouvoir modifier la décision prononcée ; dans ce cas exceptionnel, il convoque à nouveau le jury d'école dans les meilleurs délais possibles.

Chaque jury, est chargé de délibérer en appliquant les règles définies par la charte des examens de l'Université de Poitiers, des règlements des études et de contrôle des connaissances de l'ENSI Poitiers.

Avant les délibérations, les élèves en difficulté seront alertés afin qu'ils aient la possibilité de justifier l'insuffisance de leurs résultats d'évaluation.

Article IV.2.1. Arrêtés de nomination des jurys

Les jurys de première, deuxième et troisième année sont nommés par le Directeur de l'ENSI Poitiers sur proposition du Directeur Adjoint Formation.

Le jury d'école est constitué au minimum du Directeur de l'école qui le préside, du Directeur Adjoint Formation, du responsable du tronc commun et des responsables de diplômes et de parcours.

Le jury peut délibérer si au moins les 2/3 des membres sont présents ou remplacés par leur suppléant.

La présidence en est assurée par le Directeur de l'Ecole, ou son représentant.

Le jury d'école est réuni après chaque session de rattrapage (et après les soutenances de stage) à l'issue de chaque semestre et pour la clôture de l'année.

Il comprend une liste de titulaires et de suppléants.

La composition des jurys est diffusée par voie d'affichage au moins quinze jours avant la réunion de celui-ci.

Article IV.2.2. Compétences des jurys

Les compétences du jury d'école portent sur :

- la validation des UE et l'octroi des ECTS associés ;
- l'autorisation de l'accès à la deuxième session ;
- la validation des semestres et des années ;
- l'autorisation et les modalités de redoublement ;
- la réorientation des élèves ingénieurs non autorisés à poursuivre leur cursus à l'école ;
- l'attribution du diplôme aux élèves *ingénieurs après vérification de la validation des différents critères du R&O de la CTI (obtention de 180 crédits ECTS, 36 semaines de stage, 16 semaines à l'international, niveau B2 en langue anglaise)*
- .

TITRE V - CONDITIONS DE VALIDATION ET POURSUITE DU CURSUS INGENIEUR

Article V.1 : Validation des unités d'enseignement, des semestres et des années

Toute UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 (grade dans la nomenclature ECTS supérieur ou égal à E) est validée.

Un semestre est validé si toutes les UE du semestre sont validées.

Une année est validée si les deux semestres sont validés.

Il n'y a pas de compensation entre les UE ni entre les semestres.

Article V.2 : Modalités d'obtention des ECTS

Les différentes matières sont affectées d'un coefficient défini par la Commission Pédagogique. Les ECTS sont délivrés par Unités d'Enseignements. Un semestre représente 30 ECTS.

Il n'existe pas de possibilité de rattrapage autre que celles définies à l'article II.7.3

Les ECTS avec leur grade sont octroyés pour les UE validées. Les ECTS sont capitalisés.

Article V.3 : Grades ECTS

L'échelle de notation ECTS classe les étudiants sur une base statistique. C'est pourquoi les données statistiques concernant les résultats des étudiants sont une condition préalable à l'application du système de notation ECTS.

Les grades sont attribués aux étudiants ayant réussi, selon l'échelle de réussite suivante :

Grade A : Les 10 % meilleurs

Grade B : Les 25 % suivants

Grade C : Les 30 % suivants

Grade D : Les 25 % suivants

Grade E : Les 10 % restants.

Grade F : UE non validée

Grade Fx : UE inférieur à 8

Article V.4 : Répartition des ECTS par semestre et année

Chaque semestre permet d'acquérir des ECTS (capitalisable) selon la répartition suivante :

Année 1 :

Semestre 5 (S5) : Contrôle de connaissances : 30 ECTS

Semestre 6 (S6) : Contrôle de connaissances : 28 ECTS

UE stage 1A : 2 ECTS

Année 2 :

Semestre 7 (S7) : Contrôle de connaissances : 30 ECTS

Semestre 8 (S8) : Contrôle de connaissances : 26 ECTS

UE stage 2A : 4 ECTS

Année 3 :

Semestre 9 (S9) : Contrôle de connaissances : 30 ECTS

Semestre 10 (S10) : stage 3A : 30 ECTS

Article V.5 : Conditions de poursuite du cursus de formation

Seuls les élèves qui ont validé les deux semestres de leur année peuvent s'inscrire en année supérieure.

Un élève de troisième année n'ayant pas validé l'ensemble des 180 ECTS, peut être autorisé par le jury à se réinscrire dans l'année N+1 durant laquelle il devra obtenir les ECTS non validés.

Quels que soient les résultats obtenus lors d'un semestre impair, l'élève ingénieur est autorisé à suivre le semestre pair de la même année.

Une seule réinscription au titre du redoublement peut être autorisée dans le cycle ingénieur.
Le jury d'école peut proposer une nouvelle inscription de l'élève ingénieur dont la scolarité a été interrompue pour des raisons exceptionnelles. Cette année supplémentaire n'est pas comptabilisée comme un redoublement.

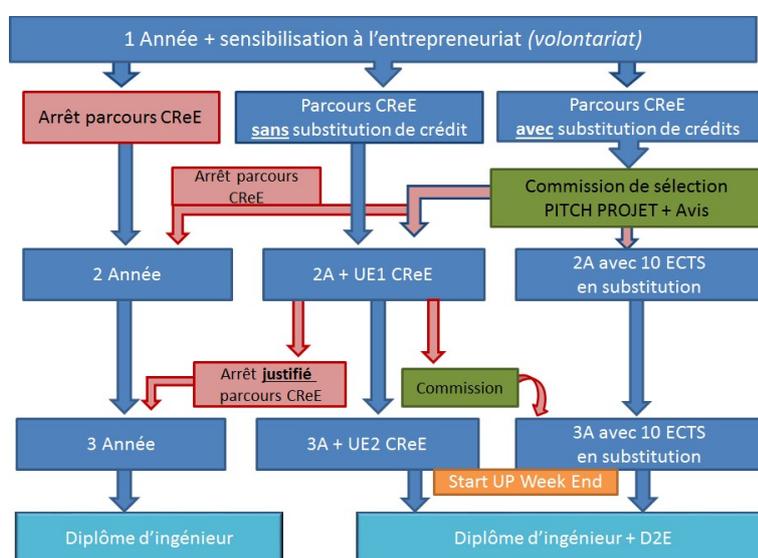
Tout élève ayant rencontré des difficultés particulières (matérielles, familiales, de santé...etc.) doit en informer au préalable le Directeur Adjoint Formation, les responsables de diplômes et/ou de parcours ou à son représentant élève, s'il souhaite qu'elles soient prises en compte lors des délibérations.

Article V.6: Formation par le Parcours CReE

Les élèves des deux diplômes ont la possibilité de suivre un parcours transversal centré sur la création et reprise d'entreprise. Il se compose de deux Unités d'Enseignement réparties au S7, S8 et S9.

Au cours de la première année du diplôme (S5 et S6), une sensibilisation à l'entrepreneuriat est proposée sous forme de conférences et d'ateliers.

Les possibilités d'articulations possibles entre le Parcours CReE et les années de diplôme sont résumées dans le logigramme ci-dessous.



En Troisième année, Le Parcours CReE est compatible avec :

- un contrat de professionnalisation ;
- le master Management et Administration des Entreprises de l'IAE ;
- un master proposé en double diplôme.

Article V.6.1. Commission de suivi

Les membres de la commission de suivi des élèves inscrits dans le parcours CReE sont nommés par le Directeur de l'ENSI Poitiers sur proposition du responsable du parcours CReE.

Elle est constituée au minimum du Directeur de l'ENSI Poitiers qui la préside, du Directeur Adjoint Formation de l'ENSI Poitiers, des Directeurs de diplômes, d'un représentant de l'IUT de Poitiers, d'un représentant de la CCI de la Vienne, d'un représentant de l'IAE de l'Université de Poitiers et du responsable du parcours CReE.

La présidence en est assurée par le Directeur de l'Ecole, ou son représentant.

Cette commission se réunit le lendemain du jury de première année.

Article V.6.2. Compétences de la commission de suivi

Les compétences de la commission de suivi portent sur :

- L'examen des demandes des élèves pour l'inscription sur le parcours CReE ;

- L'opportunité ou non de la demande de substitution des ECTS entre les UE du parcours CReE et des enseignements du parcours standard de l'Elève ;
- La poursuite ou non du parcours à l'issue de la deuxième année du cycle ingénieur.

Article V.6.3. Délivrance d'ECTS

Le mode de substitution des ECTS se fait de manière individualisée.

La totalité des ECTS du parcours CReE doivent permettre de compenser les ECTS des enseignements substitués.

Dans le cas où il n'y a pas de substitution, il n'y a pas de délivrance d'ECTS supplémentaires.

Les enseignements du parcours CReE seront évalués pour tous les élèves qu'ils aient obtenus ou non la substitution des ECTS.

Un élève ayant obtenu la substitution d'ECTS, peut suivre également les enseignements substitués, mais l'évaluation portera uniquement sur les enseignements du parcours CReE.

Article V.6.4. Substitutions possibles pour le diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil

	Semestre	UE	Heures	Coef
Turbomachines	7	UE071	18	10
Systèmes	7	UE071	48	40
Transfert de chaleur	8	UE082	24	20
Projet transversal	8	UE082	35	30
Total			125	100

	Semestre	UE	Heures	Coef
Anglais 5	9	UE091	32	20
Gestion 2	9	UE091	19,5	10
Qualité	9	UE091	10,5	10
Vie de l'entreprise	9	UE091	32	0
Santé sécurité au travail 3	9	UE091	3	0
Projet Innovation-Etudes-Recherche	9	UE091	24	60
Total			121	100

Article V.6.5. Substitutions possibles pour le diplôme Energétique et Environnement

Pour le semestre 7, Turbomachines et Systèmes sont substituables

Pour le semestre 8, c'est au cas par cas, après discussion entre l'étudiant et le **responsable de parcours**

Pour le semestre 9, c'est au cas par cas, après discussion entre l'étudiant et le **responsable de parcours**, sauf le Projet Innovation-Etudes-Recherche non substituable

Article V.6.4. Délivrance du D2E

Ce diplôme d'université permet d'acquérir les compétences fondamentales pour la création d'entreprise. Le DU s'inscrit dans un dispositif global du Pôle entrepreneuriat PEPITE et du Statut National Etudiant Entrepreneur. Les élèves qui ont suivi et validé, la totalité des deux UE du Parcours CReE, ont l'obligation, en troisième année, de demander le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SN2E). Ils doivent également suivre, une séance d'accélération sous forme d'un Start UP Week-End. Si toutes ces conditions sont réunies, les élèves obtiennent le D2E, ce diplôme est remis le même jour que le diplôme d'ingénieur.

Article V.7 : Formation en contrat de professionnalisation

Les élèves ingénieurs de l'ENSI Poitiers ont la possibilité d'effectuer leur troisième année en contrat de professionnalisation.

Article V.7.1. Présentation du contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance d'une durée maximale de 12 mois, signé entre une entreprise et l'élève ingénieur. L'élève en contrat de professionnalisation a le statut de salarié de l'entreprise. Sa rémunération ne peut être inférieure à 80% du SMIC pour des jeunes de moins de 26 ans. Il a les droits et devoirs d'un salarié de l'entreprise, qu'il soit en entreprise ou à l'École.

Cette année en alternance permet d'acquérir une expérience professionnelle solide, tout au long de l'année, et par ailleurs de financer ses études. Pour l'entreprise : c'est la possibilité de recruter un futur ingénieur qui pendant une année aura une mission bien définie.

Le Projet de Fin d'Etude (PFE) de troisième année doit porter sur un sujet défini par l'entreprise où l'élève est en Contrat de Professionnalisation.

Conditions de recrutement pour l'entreprise :

- Définir une fiche de poste correspondant à la mission et la faire valider par l'ENSI Poitiers
- Se rapprocher de son OPCO pour les modalités de recrutement et de financement
- Se mettre en relation avec l'organisme de gestion de l'Université de Poitiers (UP&Pro)

Conditions de recrutement pour l'entreprise pour l'étudiant :

- Être admis en troisième année d'école d'ingénieurs à l'ENSI Poitiers
- Valider sa demande auprès de son responsable de diplôme
- Signer un contrat de professionnalisation avec une entreprise

Article V.7.2. Dispositions particulières pour la validation de l'UE091

Pour les élèves inscrits en contrat de professionnalisation, l'UE091 est validée par l'évaluation du travail en entreprise sur la période octobre-mars.

Les cours de soutien en anglais restent obligatoires pour les élèves n'ayant pas encore validé le niveau B2 de la certification et un accès à une plate-forme d'autoformation leur sera réservé.

Article V.8 : Redoublement

Un élève qui n'a pas validé toutes les UE (hors stage) de son année peut être autorisé à se réinscrire dans la même année.

Le redoublement n'est pas un droit et il est rappelé qu'une seule réinscription au titre du redoublement est autorisée dans le cycle ingénieur.

Les crédits ECTS acquis le sont définitivement. En cas de redoublement, l'élève ingénieur n'a donc pas à revalider ces crédits.

Lorsque le jury propose un redoublement, celui-ci donne lieu à un contrat pédagogique signé avec l'élève, précisant notamment l'organisation pédagogique de l'année et les modalités de validation de la ou des Unités d'Enseignement non acquises et les crédits ECTS correspondants.

La présence aux enseignements de ou des UE à valider est bien sûr obligatoire.

Le non-respect de cette obligation pourra entraîner une invalidation du semestre ou de l'année.

Lorsque l'élève est autorisé, par décision de jury, à redoubler un semestre, il est placé en césure durant la période correspondant au semestre validé.

La période de césure est accordée par la Présidente de l'Université, ou par délégation par la Vice-présidente en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire, sur avis de la commission Césure. La commission Césure s'appuie sur l'avis du Directeur de la composante ou de son représentant (Directeur Adjoint Formation) dans laquelle l'étudiant souhaite s'inscrire au moment de sa césure. La décision reste assujettie à l'autorisation d'inscription à l'Université de Poitiers dans la formation sollicitée pendant et après la période de césure.

L'élève doit proposer à la direction des études un projet qui sera inséré dans un contrat pédagogique qu'il réalisera durant cette césure.

Le projet doit être en lien avec le parcours scolaire, universitaire ou professionnel d'un futur ingénieur ou avoir pour visée le développement personnel de l'élève (participation à la vie associative ou à des œuvres humanitaires).

Seuls les semestres validés peuvent être substitués par des départs académiques.

TITRE VI – DELIVRANCE DU DIPLOME D'INGENIEUR EN FIN DE FORMATION

Article VI.1 : Certification du niveau d'anglais

Les ingénieurs exercent leur activité dans un contexte de compétition internationale et d'ouverture mondiale des économies. La CTI estime donc indispensable de donner aux élèves ingénieurs une formation qui les confronte de manière pratique à la dimension internationale et exige à ce titre un niveau minimal en anglais pour la délivrance du diplôme.

L'anglais est considéré dans l'école comme une langue utilisée régulièrement en situation professionnelle. A ce titre, l'école doit mettre l'élève en situation d'utiliser l'anglais, les langues, au cours de son cursus de façon à développer les 4 activités de communication langagières : Compréhension de l'oral et de l'écrit ; Interaction orale et écrite ; Production orale et écrite ; Médiation.

L'objectif de l'évaluation du niveau de sortie est de rendre compte des compétences linguistiques qui pourront être mises en œuvre dans la vie professionnelle. Il associe une évaluation interne par des mises en situations sur des compétences professionnelles et une évaluation externe par un test reconnu dans le milieu professionnel ou académique.

Concernant les élèves en situation de handicap, il appartient au département des langues de l'école d'examiner, dans le cadre d'un « contrat d'adaptation », quelles sont les possibilités d'évaluation du niveau en langue(s) les plus adaptées, en respectant l'esprit et les objectifs d'évaluation du référentiel. [Document « Références et orientations » de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/fonds-documentaire/document/25/chapitre/348?a=1>].

Le niveau d'anglais est évalué par l'ensemble des résultats obtenus par l'élève ingénieur au cours de sa formation. Le TOEIC, test de langues reconnu, est l'épreuve choisie par l'ENSI Poitiers pour valider le niveau d'anglais demandé (B2). Il correspond à un score minimum au TOEIC de 785.

Les frais générés par la passation du test sont pris en charge une fois par l'ENSI Poitiers et laissés à la charge des élèves les autres fois.

Article VI.2 : Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus

Pour être diplômé de l'ENSI Poitiers, il faut avoir réellement accompli au moins quatre semestres de formation dans l'Ecole.

Seuls les élèves ingénieurs ayant validé la troisième année ingénieur et ayant validé le niveau B2 en langue anglaise et des compétences à travailler à l'international validés par le jury de diplomation peuvent être diplômés.

Pour obtenir le diplôme, les élèves étrangers non francophones doivent atteindre un niveau B2 en français, validé par une certification externe. Les élèves qui ont obtenu un baccalauréat français ou qui ont été recrutés via les concours aux grandes écoles peuvent être dispensés du test.

Les diplômes sont traditionnellement remis le lendemain de la délibération du jury d'école lors de la remise des diplômes.

Ils sont signés par le Directeur de l'école, le Président de l'Université et par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant. Ils confèrent le grade de master.

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait au niveau requis en anglais, obtient une attestation de suivi de la formation, mentionnant qu'il a obtenu la totalité des UE de la formation mais qu'il n'a pas satisfait à toutes les conditions requises pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. Il n'est plus élève ingénieur de l'école et aucune formation supplémentaire ne lui sera délivrée.

Article VI.3 : Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait au niveau requis en anglais, dispose, pendant les trois années qui suivent sa dernière inscription, d'une possibilité de réinscription universitaire pour justifier de celles-ci (délibération de la CTI n° 2013/11-02 relative aux compétences

linguistiques non compensables requises lors de la délivrance du diplôme). Les exigences pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'école pour la spécialité où il a obtenu la totalité des UE de la formation, sont celles qui prévalaient lors de l'année où il a obtenu l'attestation de suivi de formation.

Pour les élèves ajournés pour niveau d'anglais non validé, le règlement des études prévoit une délégation du jury au Directeur de l'Ecole lui permettant de délivrer une attestation provisoire d'obtention du diplôme dès que l'élève ajourné produit la certification manquante, sans attendre le prochain jury qui sera chargé de prendre acte de la réussite définitive de l'élève.

Passé le délai de trois ans, une procédure de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) peut être mise en place pour conduire à la délivrance du diplôme d'ingénieur suivant les modalités en vigueur pour la VAE.

Article VI.4 : Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur par la VAE

Le diplôme d'ingénieur Energétique et Environnement ou Génie de l'Eau et Génie Civil peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

La procédure est décrite en suivant le lien ci-dessous :

<http://ensip.univ-poitiers.fr/espace-formation/formation-tout-au-long-de-la-vie-vae-dpe/>

Les diplômes sont remis lors de la remise des diplômes de formation initiale.

TITRE VII – REGLEMENT DES EPREUVES D’EVALUATION

Pour se présenter à une épreuve d’évaluation, un élève ingénieur doit être régulièrement inscrit pédagogiquement et administrativement.

Article VII.1 : Accès des candidats aux salles d'examen

L'élève ingénieur doit :

- Se présenter impérativement sur le lieu de l'épreuve avant le début de l'épreuve ;
- Avoir sur lui toutes les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée, carte ou pièce d'identité) ; en particulier pour les épreuves de certification du niveau d'anglais ;
- S'installer à la place réservée en cas de numérotation des places.

L'accès à la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du (des) sujet(s). Toutefois, à titre exceptionnel, le responsable d'épreuve pourra autoriser à composer un candidat retardataire. Aucun temps complémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen.

Article VII.2 : Consignes générales

L'élève ingénieur doit :

- Utiliser le matériel expressément autorisé et mentionné sur le sujet d'épreuve ;
- Utiliser les copies et les brouillons mis à disposition par l'Ecole ;
- Remettre sa copie au surveillant à l'heure indiquée pour la fin des épreuves ;
- Signer la fiche d'émargement à l'issue de l'épreuve.
- Déposer son sac et son téléphone à l'entrée de la salle d'examen

L'élève ingénieur ne peut pas :

- Quitter définitivement la salle pour quelque motif que ce soit, dans la première moitié de la durée de l'épreuve après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche ;
- Rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise.

Les élèves qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un. Pendant la durée des épreuves il est interdit :

- D'utiliser tout moyen de communication (téléphone portable, montre connectée, ordinateur...) sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet ;
- De communiquer entre candidats ou avec l'extérieur ;
- D'utiliser, ou même de conserver sans les utiliser, des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.

Article VII.3 : Infraction, plagiat, fraude

Toute infraction aux instructions énoncées au VIII.2 ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'application du décret n°95-842 du 13 juillet 1995 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, documents sur internet, travail d'un autre élève). Le plagiat est une fraude.

En cas de fraude, l'élève est susceptible d'être déféré en section disciplinaire de l'établissement et s'expose aux sanctions prévues dans la charte des examens de l'Université de Poitiers.

L'utilisation de ChatGPT ou tout autre logiciel d'intelligence artificielle dans des rapports devra être spécifiquement indiquée par les élèves.

De la même façon, il est rappelé qu'il faut citer ses sources lors de la rédaction de rapport de stage ou de projet.

Annexe 1 : Modalités de contrôles des connaissances et des compétences - Diplôme Energétique et Environnement (E&E)

Annexe 1.1 : Légende

CC : contrôle continu
 CT : contrôle terminal
 EO : Epreuve Orale
 ET : Ecrit sur table
 MS : Mémoire avec soutenance
 P : Production technique
 PT : L'évaluation des pratiques techniques
 R : Rapport écrit sans soutenance
 RS : Rapport écrit avec soutenance

Annexe 1.2 : Année 1 - Diplôme d'ingénieur - Energétique et environnement

Libellé	Session 1				Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE051	Mathématiques	1 CT	ET	2h00	20	Mathématiques - Remplace la note de 1ère session	1 CT	ET	2h00	20
	Statistiques	1 CT	ET	2h00	10	Statistiques - Remplace la note de 1ère session	1 CT	ET	2h00	10
	Thermodynamique : examen intermédiaire (novembre)	1 CC	ET	2h00	14	Thermodynamique 1 ET - Remplace la note de 1ère session de l'examen de fin de semestre	1 CT	ET	2h00	14
	Thermodynamique : ET (janvier)	1 CT	ET	2h00	14					
	Thermodynamique : moyenne simple des CR de TP	1 CC	PE		12					
	CAO-DAO - BIM	1 CC	P		20					
	Conduite de projet	1 CC	ET	1h00	10					
UE052	Mécanique des milieux continus - Examen terminal	1 CT	ET	2h00	11	Mécanique des Milieux Continus - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	11
	Mécanique des milieux continus - QCM en ligne - moyenne simple	1 CC	PE		4	Mécanique des fluides - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	15
	Mécanique des fluides	1 CT	ET	2h00	15	Énergie électrique - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	15
	Énergie électrique : examen terminal	1 CT	ET	2h00	15	Algorithme et programmation - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	15
	Énergie électrique : moyenne simple des CR de TP	1 CC	PE		10					
	Anglais : 1 EO ==> 30% + 1 PT ==> 20% + 1 PE ==> 50%	CC	EO		20					
	Algorithme et programmation : examen terminal	1 CT	ET	1h00	15					
Algorithme et programmation : examen de TP	1 CC	PT	1h00	10						

UE053 - Energétique et environnement	Capteurs : examen terminal	1 CC	ET	1h00	10%	Risques en milieu professionnel - Remplace la note de l'examen de 1ère session	1 CT	ET	1h30	15%	
	Capteurs : présentation orale	1 CC	S	0h30	10%	Vibrations - Remplace la note de l'examen de 1ère session	1 CT	ET	2h00	20%	
	Risques en milieu professionnel	1 CT	ET	1h30	15%	Optique et Matériaux - Remplace la note de l'examen de 1ère session	1 CT	ET	2h00	20%	
	Vibrations : examen terminal	1 CT	ET	2h00	20%						
	Vibrations : contrôle continu constitué de la moyenne des CR de TP ==> 6% + 2 QCM 6% (3% chacun)	CC	PE		15%						
	Optique et matériaux : examen terminal	1 CT	ET	2h00	20%						
	Optique et matériaux : synthèse bibliographique	CC	PE		10%						
	Évaluation en LV2	1 CC	ET	1h00	100						
	UE056 - Energie et Anthropocène	Ingénierie et Société & Histoire des Sciences	1 CT	ET	1h30	35	Ingénierie et Société & Histoire des Sciences	1 CT	ET	1h30	35
		Énergie - Environnement - Climat	1 CT	ET	1h30	35	Énergie - Environnement - Climat	1 CT	ET	1h30	35
Analyse du cycle de vie		1 CT	ET	1h30	30	Analyse du cycle de vie	1 CT	ET	1h30	30	
Anglais - TOEIC ==> 20% + 1 PT 30% + 1 EO ==> 50%		CC	ET		25	Introduction aux méthodes numériques - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	14	
Gestion : Utilisation d'un logiciel de simulation de gestion		1 CC	PT		10	Mathématiques - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	15	
Introduction aux méthodes numériques : examen terminal		1 CT	ET	2h00	14	Signaux - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	20	
Introduction aux méthodes numériques : moyenne des CR de TP		CC	P		6						
Mathématiques		1 CT	ET	2h00	15						
Signaux : examen terminal		1 CT	ET	2h00	20						
Signaux : contrôle continu moyenne des CR de TP		CC	P		10						
UE061	Communication (soutenance de projet 1A)	1 CC	EO	0h30	10						
	Rapport écrit décrivant le projet porté en 1ère année	CC	RS		20	Introduction aux bases de données - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	1h00	6	
	Introduction aux bases de données : examen terminal	1 CT	ET	1h00	6	Mécanique des fluides 2 - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	20	
	Introduction aux bases de données : contrôle continu moyenne des CR de TP	CC	P		4	Résistance des matériaux - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	20	
	Mécanique des fluides : examen terminal	1 CT	ET	2h00	20						
	Mécanique des fluides : contrôle continu moyenne des CR de TP	CC	P		10						
	Résistance des matériaux : examen terminal	1 CT	ET	2h00	20						

	Résistance des matériaux : contrôle continu moyenne des CR de TP	CC	P	10	
UE063 - Energétique et environnement	Machines thermiques : examen terminal	1 CT	ET	2h00	20
	Machines thermiques : contrôle continu - moyenne des CR de TP	CC	P	10	
	Électromagnétisme : contrôle terminal	1 CT	ET	2h00	20
	Électromagnétisme : contrôle continu - moyenne des CR de TP	CC	P	10	
	Électronique : examen terminal	1 CT	ET	2h00	27
UE064 - Stage 1A	Électronique : contrôle continu - moyenne des CR de TP	CC	P	13	
	Rapport écrit de l'activité professionnelle de 1ère année	1 CC	R	100	
UE065 - LV2	Évaluation de la LV2	1 CC	ET	1h00	100
UE067 - Milieux Naturels	Cycle biogéochimique et Biodiversité & Écosystèmes	1 CT	ET	1h30	40
	Géologie de l'ingénieur 2 & Géomatériaux	1 CT	ET	1h30	30
	Eau et Milieux Naturels et Hydrogéologie - Hydrologie	1 CT	ET	1h30	30

Annexe 1.3 : Ingénieur - Année 2 - Parcours éclairage acoustique thermique

Libellé	Session 1				Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE071 - E&E	Anglais : Productions écrites, TOEIC, épreuves orales - pas de rattrapage	CC	PE	20		Systèmes : examen - la note remplace celle des deux ET de la première session	1 CT	ET	2h00	27
	Conduite de réunion - pas de rattrapage	1 CC	EO	10		Turbomachines : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10
	Systèmes : 2 ET (1h30 chacun) sur les deux parties du module - même poids pour chaque ET	2 CT	ET	1h30	27	Transfert de chaleur - conduction : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
UE072 - E&E	Systèmes: moyenne des CR de TP et soutenance - pas de rattrapage	CC	RS	13						
	Turbomachines	1 CT	ET	2h00	10					
	Transferts de chaleur - Conduction	1 CT	ET	2h00	20					
	Distribution et conversion de l'énergie électrique	1 CT	ET	2h00	25	Distribution et conversion de l'énergie électrique : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25

	Estimation : examen sur machine	1 CT	P	1h30	10	Estimation :examen sur machine la note remplace celle de la première session	1 CT	P	1h30	10
	Transfert de chaleur - Convection	1 CT	ET	2h00	10	Transfert de chaleur - Convection : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10
	Transfert de chaleur - Convection : rapport de mini projet - pas de rattrapage	1 CC	R		5	Transfert de chaleur - Echangeurs : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10
	Transfert de chaleur - Echangeurs	1 CT	ET	2h00	10	Transfert de chaleur - Rayonnement : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15
	Transfert de chaleur - Echangeurs : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		10	Energie éolienne : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15
	Transfert de chaleur - Rayonnement	1 CT	ET	2h00	15					
	Energie Eolienne	1 CT	ET	2h00	15					
	Mécanique des fluides 3	1 CT	ET	2h00	25	Mécanique des fluides 3: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25
	Physique de l'air humide	1 CT	ET	2h00	15	Physique de l'air humide : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15
UE073 - EAT	Acoustique fondamentale	1 CT	ET	2h00	27	Acoustique fondamentale: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	27
	Acoustique fondamentale: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		13	Radiométrie et photométrie: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
	Radiométrie et photométrie	1 CT	ET	2h00	20					
	Mercatique	1 CC	ET	1h30	25					
UE074 - CREE	Environnement et écosystème 1	1 CC	ET	1h30	25					
	Droit des sociétés	1 CC	ET	1h30	25					
	Méthodologie et conduite de projet	1 CC	RS		25					
	Anglais: Production d'écrits, épreuves orales - pas de rattrapage	CC	EO		20	Programmation : la note remplace celle de la première session	1 CT	P	3h00	20
	Méthodes numériques 2 : rapport de projet - pas de rattrapage	CC	P		20	Turbomachines - Turbines : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10
UE081 - E&E	Méthodes numériques 2 : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	P		20	Energie solaire : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10
	Programmation : examen sur machine	1 CT	P	3h00	20					
	Turbomachines - Turbines	1 CT	ET	2h00	10					
	Energie solaire	1 CT	ET	2h00	10					
	Acoustique du bâtiment: rapport de projet sans soutenance - pas de rattrapage	1 CC	R		35	Colorimétrie : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	24
UE082 - EAT	Colorimétrie	1 CT	ET	2h00	24	Technologies de l'éclairage: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	10
	Colorimétrie: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		11					
	Technologies de l'éclairage	1 CT	ET	1h00	10					
	Technologies de l'éclairage: pas de rattrapage	1 CC	S	0h30	10					

	Technologies de l'éclairage : rapport de projet - pas de rattrapage	CC	R	10		10
UE083 - EAT	Ambiances climatiques	1 CT	ET	2h00	20	20
	Ambiances climatiques : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		10	
	Systèmes constructifs: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		15	
	Thermique du bâtiment 1: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		30	
	Eclairage intérieur et extérieur: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		25	
UE084 - Stage ZA		CC	RS		100	
UE085 - CReE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	50	
	Comptabilité gestion	CC	ET	1h30	50	

Annexe 1.4 : Ingénieur - Année 3 - Parcours éclairage acoustique thermique

Libellé	Session 1				Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE091	Anglais - pas de rattrapage - EO individuelle => 60% - EO groupe => 20% - 1 ET 20%	CC	EO		20					
	Gestion 2 - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	10					
	Qualité - pas de rattrapage	1 CC	P	1h00	10					
	PIER - pas de rattrapage	1 CC	RS		60					
UE092 - EAT	CAO/DAO 2 - BIM : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		5				2h00	15
	Optimisation de la performance énergétique du bâtiment: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		30			1 CT	ET	
	Optimisation de la performance énergétique du bâtiment: rapport de projet - pas de rattrapage	1 CC	R		5					
	Thermique du bâtiment 2: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		25					
UE093 - EAT	Ventilation et Qualité d'air intérieur	1 CT	ET	2h00	15					
	Ventilation et Qualité d'air intérieur: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		20					
	Méthodes numériques 2 (EAT): rapport de projet - pas de rattrapage	CC	R		20			1 CT	ET	2h00

	Sources acoustiques et propagation	1 CT	ET	2h00	17					1 CT	ET	2h00	10
	Sources acoustiques et propagation: moyenne des CR des TP - pas de rattrapage	CC	R		8								
	Systèmes électroacoustiques	1 CT	ET	2h00	10								
	Systèmes électroacoustiques: moyenne des CR des TP - pas de rattrapage	CC	R		5								
	Éclairage naturel et mixte: rapport de projet 1 - pas de rattrapage	1 CC	R		20								
	Éclairage naturel et mixte: rapport de projet 2 - pas de rattrapage	1 CC	R		20								
	Acoustique des salles	1 CT	ET	2h00	30					1 CT	ET	2h00	30
	Acoustique des salles: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		15					1 CT	ET	1h00	10
	Architecture - pas de rattrapage	1 CC	ET	1h00	10					1 CT	ET	2h00	25
	Objets et bâtiments communicants	1 CT	ET	1h00	10								
	Urbanisme - pas de rattrapage	1 CC	ET	1h00	10								
	Option 1: Aéroacoustique	1 CT	ET	2h00	25								
	Option 2: Apparence des matériaux : rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		25								
	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	60								
	Management	CC	EO	0h30	10								
	Droit social	CC	ET	1h30	10								
	Gestion, financement de projet	CC	ET	1h30	10								
	Environnement et écosystème 2	CC	ET	1h30	10								
	durée allongée à 45 min. pour les doubles diplômes master-ingénieur	1 CC	MS	0h30	100								
UE096 - EAT													
UE094 - CReE													
UE102 - Stage 3A													

Annexe 1.5 : Ingénieur - Année 2 - Parcours énergétique industrielle

Libellé	Session 1				Session 2						
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	
UE071 - Energétique et environnement	Anglais : Productions écrites, TOEIC; épreuves orales - pas de rattrapage	CC	PE	20		Systèmes : examen - la note remplace celle des deux ET de la première session	1 CT	ET	2h00	27	
	Conduite de réunion - pas de rattrapage	1 CC	EO	10		Turbomachines : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Systèmes : 2 ET (1h30 chacun) sur les deux parties du module - même poids pour chaque ET	2 CT	ET	27	1h30	Transfert de chaleur - conduction : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	
	Systèmes: moyenne des CR de TP et soutenance - pas de rattrapage	CC	RS	13							
	Turbomachines	1 CT	ET	10	2h00						
	Transferts de chaleur - Conduction	1 CT	ET	20	2h00						
	Distribution et conversion de l'énergie électrique	1 CT	ET	25	2h00	Distribution et conversion de l'énergie électrique : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	
	Estimation : examen sur machine	1 CT	P	10	1h30	Estimation : examen sur machine la note remplace celle de la première session	1 CT	P	1h30	10	
	Transfert de chaleur - Convection	1 CT	ET	10	2h00	Transfert de chaleur - Convection : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Transfert de chaleur - Convection : rapport de mini projet - pas de rattrapage	1 CC	R	5		Transfert de chaleur - Echangeurs : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
UE072 - Energétique et environnement	Transfert de chaleur - Echangeurs	1 CT	ET	10	2h00	Transfert de chaleur - Rayonnement : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15	
	Transfert de chaleur - Echangeurs : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R	10		Energie éolienne : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15	
	Transfert de chaleur - Rayonnement	1 CT	ET	15	2h00						
	Energie Eolienne	1 CT	ET	15	2h00						
	Mécanique des fluides 3	1 CT	ET	25	2h00	Mécanique des fluides 3 : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	
	Physique de l'air humide	1 CT	ET	15	2h00	Physique de l'air humide : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15	
	Thermodynamique des mélanges réactifs : 2 ET (1h + 1h30) sur deux parties du module - même poids pour chaque CT	2 CT	ET	20	2h30	Thermodynamique des mélanges réactifs : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	
	Thermodynamique des mélanges réactifs : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R	10		Machines à fluides inertes et réactifs : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	
	Machines à fluides inertes et réactifs	1 CT	ET	20	2h00						
	Machines à fluides inertes et réactifs: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R	10							

Annexe 1.6 : Ingénieur - Année 3 - Parcours énergétique industrielle

Libellé	Session 1				Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE091	Anglais - pas de rattrapage - EO individuelle => 60% - EO groupe => 20% - 1 ET 20%	CC	EO		20					
	Gestion 2 - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	10					
	Qualité - pas de rattrapage	1 CC	P	1h00	10					
	PIER - pas de rattrapage	1 CC	RS		60					
	Initiation aux logiciels CFD : rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		25	Transfert de chaleur - Rayonnement thermique 2 : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25
UE092 - EI / HZ	Méthodes numériques 3 : Eléments finis et volumes finis : rapport de projet - pas de rattrapage	CC	R		30					
	Transfert de chaleur - Rayonnement thermique 2	1 CT	ET	2h00	25					
	Transition énergétique : rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		20					
	Analyse énergétique: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		35	Transferts thermiques et changements de phase: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25
	Transferts thermiques et changements de phase : 2 ET (2h + 1h) portant sur deux parties du module	1 CT	ET	3h00	25	Mécanique des fluides - Transferts turbulents : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
UE093 - EI / HZ	Projet Utilisation Rationnelle de l'Energie : rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	CC	RS		20					
	Mécanique des fluides - Transferts turbulents	1 CT	ET	2h00	20					
	Energie nucléaire et sécurité	1 CT	ET	2h00	15	Energie nucléaire et sécurité: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15
	Energie nucléaire et sécurité: rapport de projet - pas de rattrapage	1 CC	R		15	Echangeur de chaleur - Optimisation : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	12,5
	Echangeur de chaleur - Optimisation	1 CT	ET	2h00	12,5	Combustion en milieu industriel : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15
UE096 - EI	Echangeur de chaleur - Optimisation : rapport de projet - pas de rattrapage	CC	R		12,5					
	Méthodes inverses et estimation de paramètres : rapport de projet - pas de rattrapage	1 CC	R		20					
	Combustion en milieu industriel	CT	ET	2h00	15					
	Énergie Eolienne (approfondissements): rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		10					
	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	60					
UE094 - CreE	Management	CC	EO	0h30	10					
	Droit social	CC	ET	1h30	10					
	Gestion, financement de projet	CC	ET	1h30	10					

	Environnement et écosystème 2	CC	ET	1h30	10
UE102 - Stage 3A	durée allongée à 45 min. pour les doubles diplômés master-ingénieur	1 CC	MS	0h30	100

Annexe 1.7 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Hydrogène

Libellé	Session 1					Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	
UE071 - Energétique et environnement	Anglais : Productions écrites, TOEIC, épreuves orales - pas de rattrapage	CC	PE		20	Systèmes : examen - la note remplace celle des deux ET de la première session	1 CT	ET	2h00	27	
	Conduite de réunion - pas de rattrapage	1 CC	EO		10	Turbomachines : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Systèmes : 2 ET (1h30 chacun) sur les deux parties du module - même poids pour chaque ET	2 CT	ET		27	Transfert de chaleur - conduction : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	
	Systèmes: moyenne des CR de TP et soutenance - pas de rattrapage	CC	RS		13						
	Turbomachines	1 CT	ET		10						
	Transferts de chaleur - Conduction	1 CT	ET		20						
UE072 - Energétique et environnement	Distribution et conversion de l'énergie électrique	1 CT	ET		25	Distribution et conversion de l'énergie électrique : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	
	Estimation : examen sur machine	1 CT	P	1h30	10	Estimation :examen sur machine la note remplace celle de la première session	1 CT	P	1h30	10	
	Transfert de chaleur - Convection	1 CT	ET		10	Transfert de chaleur - Convection : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Transfert de chaleur - Convection : rapport de mini projet - pas de rattrapage	1 CC	R		5						
	Transfert de chaleur - Echangeurs	1 CT	ET		10	Transfert de chaleur - Echangeurs : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15	
	Transfert de chaleur - Echangeurs : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		10	Energie éolienne : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15	
	Transfert de chaleur - Rayonnement	1 CT	ET		15						
	Energie Eolienne	1 CT	ET		15						
UE073 - EI / H2	Mécanique des fluides 3	1 CT	ET		25	Mécanique des fluides 3 : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	
	Physique de l'air humide	1 CT	ET		15	Physique de l'air humide : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15	
	Thermodynamique des mélanges réactifs : 2 ET (1h + 1h30) sur deux parties du module - même poids pour chaque CT	2 CT	ET		20	Thermodynamique des mélanges réactifs : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	

UE074 - CReE	Thermodynamique des mélanges réactifs : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R	10				1 CT	ET	2h00	20
	Machines à fluides inertes et réactifs	1 CT	ET	2h00	20						
	Machines à fluides inertes et réactifs: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R	10							
	Marketing	1 CC	ET	1h30	25						
	Environnement et écosystème 1	1 CC	ET	1h30	25						
	Droit des sociétés	1 CC	ET	1h30	25						
	Méthodologie et conduite de projet	1 CC	RS	25							
	Anglais: Production d'écrits, épreuves orales - pas de rattrapage	CC	EO	20				1 CT	P	3h00	20
	Méthodes numériques 2 : rapport de projet - pas de rattrapage	CC	P	20				1 CT	ET	2h00	10
	Méthodes numériques 2 : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	P	20				1 CT	ET	2h00	10
UE081 - Energétique et environnement	Programmation : examen sur machine	1 CT	P	3h00	20						
	Turbomachines - Turbines	1 CT	ET	2h00	10						
	Energie solaire	1 CT	ET	2h00	10						
	Mécanique des fluides - Turbulence	1 CT	ET	2h00	20			1 CT	ET	2h00	20
	Mécanique des fluides - Turbulence: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R	10				1 CT	ET	2h00	20
	Transfert de chaleur - Convection en systèmes complexes	1 CT	ET	2h00	20						
	Transfert de chaleur - Convection en systèmes complexes : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R	10				1 CT	ET	2h00	20
	Energie solaire - Approfondissements: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	CC	RS	40							
	Conversion et stockage d'énergie par voie électrochimique	1 CT	ET	2h00	20			1 CT	ET	2h00	20
	Conversion et stockage d'énergie par voie électrochimique: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R	10				1 CT	ET	2h00	24
UE083 - H2	Transfert de matière	1 CT	ET	2h00	24						
	Transfert de matière : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	1 CC	R	11							
	Vecteur Hydrogène: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS	35							
		CC	RS	100							

UE085 - CReE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	50
	Comptabilité gestion	CC	ET	1h30	50

Annexe 1.8 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Hydrogène

Libellé	Session 1					Session 2				
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE091	Anglais - pas de rattrapage - EO individuelle => 60% - EO groupe => 20% - 1 ET 20%	CC	EO		20					
	Gestion 2 - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	10					
	Qualité - pas de rattrapage	1 CC	P	1h00	10					
	PIER - pas de rattrapage	1 CC	RS		60					
UE092 - EI / H2	Initiation aux logiciels CFD : rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		25	Transfert de chaleur - Rayonnement thermique 2 : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25
	Méthodes numériques 3 : Eléments finis et volumes finis : rapport de projet - pas de rattrapage	CC	R		30					
	Transfert de chaleur - Rayonnement thermique 2	1 CT	ET	2h00	25					
	Transition énergétique : rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		20					
	Analyse énergétique: rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		35	Transferts thermiques et changements de phase: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25
UE093 - EI / H2	Transferts thermiques et changements de phase : 2 ET (2h + 1h) portant sur deux parties du module	1 CT	ET	3h00	25	Mécanique des fluides - Transferts turbulents : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
	Projet Utilisation Rationnelle de l'Energie : rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	CC	RS		20					
	Mécanique des fluides - Transferts turbulents	1 CT	ET	2h00	20					
UE096 - H2	Matériaux et ressources: rapport biblio - pas de rattrapage	1 CC	R		20					
	Vecteur H2 : application transport rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		25					
	Vecteur H2 : production et stockage rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		25					
	Certification, sécurité et acceptabilité rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		15					
	Gestion électrique et réseaux rapport de projet et soutenance - pas de rattrapage	1 CC	RS		15					
UE094 - CReE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	60					
	Management	CC	EO	0h30	10					
	Droit social	CC	ET	1h30	10					

	Gestion, financement de projet	CC	ET	1h30	10
	Environnement et écosystème 2	CC	ET	1h30	10
UE102 - Stage 3A	durée allongée à 45 min. pour les doubles diplômés master-ingénieur	1 CC	MS	0h30	100

Annexe 1.9 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Maîtrise de l'énergie électrique

Libellé	Session 1					Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	
UE071 - Energétique et environnement	Anglais : Productions écrites, TOEIC, épreuves orales - pas de rattrapage	CC	PE		20	Systèmes : examen - la note remplace celle des deux ET de la première session	1 CT	ET	2h00	27	
	Conduite de réunion - pas de rattrapage	1 CC	EO		10	Turbomachines : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Systèmes : 2 ET (1h30 chacun) sur les deux parties du module - même poids pour chaque ET	2 CT	ET		27	Transfert de chaleur - conduction : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	
	Systèmes: moyenne des CR de TP et soutenance - pas de rattrapage	CC	RS		13						
	Turbomachines	1 CT	ET	2h00	10						
	Transferts de chaleur - Conduction	1 CT	ET	2h00	20						
	Distribution et conversion de l'énergie électrique	1 CT	ET	2h00	25	Distribution et conversion de l'énergie électrique : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	
	Estimation : examen sur machine	1 CT	P	1h30	10	Estimation :examen sur machine la note remplace celle de la première session	1 CT	P	1h30	10	
	Transfert de chaleur - Convection	1 CT	ET	2h00	10	Transfert de chaleur - Convection : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Transfert de chaleur - Convection : rapport de mini projet - pas de rattrapage	1 CC	R		5	Transfert de chaleur - Echangeurs : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15	
UE072 - Energétique et environnement	Transfert de chaleur - Echangeurs	1 CT	ET	2h00	10	Energie éolienne : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	15	
	Transfert de chaleur - Echangeurs : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		10						
	Transfert de chaleur - Rayonnement	1 CT	ET	2h00	15						
	Energie Eolienne	1 CT	ET	2h00	15						
UE073 - MEE	Estimation et séries temporelles : 2 P (examen sur machine) (1h30 chacun) sur deux parties du module - même poids pour chaque P	2 CT	P	1h30	20	Estimation et séries temporelles (examen sur machine) : la note remplace celle de la première session	1 CT	P	2h00	20	
	Estimation et séries temporelles : rapport de projet - pas de rattrapage	1 CC	R		10	Informatique: la note remplace celle de la première session	1 CT	P	1h30	13	

		1 CT	P	1h30	13	1 CT	P	1h30	13	Electronique de puissance 1: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	4h00	33
	Informatique : examen sur machine	1 CT	P	1h30	13	1 CT	P	1h30	13		1 CT	ET	4h00	33
	Informatique : moyenne des CR des TP - pas de rattrapage	CC	PT		7									
	Electronique de puissance 1	1 CT	ET	4h00	33									
	Electronique de puissance 1: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		17									
UE074 - CReE	Marketing	1 CC	ET	1h30	25									
	Environnement et écosystème 1	1 CC	ET	1h30	25									
	Droit des sociétés	1 CC	ET	1h30	25									
	Méthodologie et conduite de projet	1 CC	RS		25									
	Anglais: Production d'écrits, épreuves orales - pas de rattrapage	CC	EO		20						Programmation : la note remplace celle de la première session	1 CT	P	3h00
UE081 - Energétique et environnement	Méthodes numériques 2 : rapport de projet - pas de rattrapage	CC	P		20					Turbomachines - Turbines : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10
	Méthodes numériques 2 : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	P		20					Energie solaire : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10
	Programmation : examen sur machine	1 CT	P	3h00	20									
	Turbomachines - Turbines	1 CT	ET	2h00	10									
	Energie solaire	1 CT	ET	2h00	10									
UE082 - MEE	Identification 1 - Identification à temps continu	1 CT	ET	2h00	20					Identification 1 - Identification à temps continu: la note remplace celle de première session	1 CT	ET	2h00	20
	Méthodes de commande 1: ET portant sur une partie du module	1 CT	ET	1h30	13,5					Méthodes de commande 1: 1 ET 1h sur une partie du module - la note remplace celle de première session	1 CT	ET	1h00	13,5
	Méthodes de commande 1: examen sur machine portant sur la seconde partie du module	1 CT	P	1h30	13,5					Méthodes de commande 1: 1 P (examen sur machine) 1h sur seconde partie du module - la note remplace celle de première session	1 CT	P	1h00	13,5
	Méthodes de commande 1: rapport de projet - pas de rattrapage	1 CC	R		13									
	Habilitation électrique - pas de rattrapage	1 CC	PT		10									
UE083 - MEE	Projet automatique 1: rapport de projet - pas de rattrapage	CC	R		25									
	Véhicules hybrides et électriques - pas de rattrapage	CC	ET	0h30	5									
	Informatique industrielle	1 CT	ET	2h00	24					Informatique industrielle - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	24
	Informatique industrielle : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		11					Electrotechnique 1: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	27
	Projet Informatique Industrielle: rapport de projet - pas de rattrapage	1 CC	R		20									
Electrotechnique 1	1 CT	ET	2h00	27										
Electrotechnique 1: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		13										

	Stockage d'énergie par batterie Lithium-ion - pas de rattrapage	1 CC	ET	1h00	5
UE084 - Stage ZA		CC	RS		100
UE085 - CReE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	50
	Compatibilité gestion	CC	ET	1h30	50

Annexe 1.10 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Maîtrise de l'énergie électrique

Libellé	Session 1					Session 2				
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE091	Anglais - pas de rattrapage - EO individuelle => 60% - EO groupe => 20% - 1 ET 20%	CC	EO		20					
	Gestion 2 - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	10					
	Qualité - pas de rattrapage	1 CC	P	1h00	10					
	PIER - pas de rattrapage	1 CC	RS		60					
	Compatibilité électromagnétique	1 CT	ET	1h00	10	Compatibilité électromagnétique: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10
UE092 - MEE	Identification 2	1 CT	ET	1h30	30	Identification 2: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h30	30
	Électrotechnique 2 : 2 ET (1h et 2h) portant chacun sur une partie du module - 1/3 pour le premier ET 2/3 pour le deuxième ET	2 CT	ET	3h00	40	Électrotechnique 2: la note remplace celles de la première session	1 CT	ET	2h00	40
	Électrotechnique 2: moyenne des CR des TP - pas de rattrapage	CC	R		20					
	Méthodes de commande 2 (examen sur machines)	1 CT	P	1h30	14	Méthodes de commande 2 (examen sur machine): la note remplace celle de la première session	1 CT	P	1h30	14
	Méthodes de commande 2: rapport de projet - pas de rattrapage	1 CC	R		26	Électronique de puissance 2: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
UE093 - MEE	Commande pour Robotique Mobile (projet)	1 CC	R		30					
	Électronique de puissance 2	1 CT	ET	2h00	20					
	Électronique de puissance 2: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	R		10					
UE096 - MEE	Gestion et qualité de l'énergie électrique	1 CT	ET	2h00	30	Gestion et qualité de l'énergie électrique: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	30
	Automatique industrielle - rapport de projet - pas de rattrapage	1 CC	R		20	Réseaux locaux industriels: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	17
	Réseaux locaux industriels	1 CT	ET	1h00	17	Réseaux informatiques: la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	17

	Réseaux locaux industriels: moyenne des CR des TP - pas de rattrapage	1 CC	R	8
	Réseaux informatiques	1 CT	ET	17
	Réseaux informatiques : moyenne des CR des TP - pas de rattrapage	CC	R	8
UE094 - CreE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	60
	Management	CC	EO	10
	Droit social	CC	ET	10
	Gestion, financement de projet	CC	ET	10
	Environnement et écosystème 2	CC	ET	10
UE102 - Stage 3A	durée allongée à 45 min. pour les doubles diplômés master-ingénieur	1 CC	MS	100

Annexe 2 : Modalités de contrôles des connaissances et des compétences - Diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil (GEGC)

Annexe 2.1 : Légende

CC : contrôle continu
 CT : contrôle terminal
 EO : Epreuve Orale
 ET : Ecrit sur table
 MS : Mémoire avec soutenance
 P : Production technique
 PT : L'évaluation des pratiques techniques
 R : Rapport écrit sans soutenance
 RS : Rapport écrit avec soutenance

Annexe 2.2 : Année 1 - Diplôme d'ingénieur - Génie de l'eau et génie civil

Libellé	Session 1				Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE051	Mathématiques	1 CT	ET	2h00	20	Mathématiques - Remplace la note de 1ère session	1 CT	ET	2h00	20
	Statistiques	1 CT	ET	2h00	10	Statistiques - Remplace la note de 1ère session	1 CT	ET	2h00	10
	Thermodynamique : examen intermédiaire (novembre)	1 CC	ET	2h00	14	Thermodynamique 1 ET - Remplace la note de 1ère session de l'examen de fin de semestre	1 CT	ET	2h00	14
	Thermodynamique : ET (janvier)	1 CT	ET	2h00	14					
	Thermodynamique : moyenne simple des CR de TP	1 CC	PE		12					
	CAO-DAO - BIM	1 CC	P		20					
UE052	Conduite de projet	1 CC	ET	1h00	10					
	Mécanique des milieux continus - Examen terminal	1 CT	ET	2h00	11	Mécanique des Milieux Continus - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	11
	Mécanique des milieux continus - QCM en ligne - moyenne simple	1 CC	PE		4	Mécanique des fluides - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	15
	Mécanique des fluides	1 CT	ET	2h00	15	Énergie électrique - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	15
	Énergie électrique : examen terminal	1 CT	ET	2h00	15	Algorithme et programmation - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	15
	Énergie électrique : moyenne simple des CR de TP	1 CC	PE		10					
UE053-GEGC	Anglais : 1 EO ==> 30% + 1 PT ==> 20% + 1 PE ==> 50%	CC	EO		20					
	Algorithme et programmation : examen terminal	1 CT	ET	1h00	15					
	Algorithme et programmation : examen de TP	1 CC	PT	1h00	10					
	Chimie des eaux naturelles : examen terminal	1 CT	ET	2h00	27	Chimie des eaux naturelles - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	27

	Chimie des eaux naturelles : soutenance de projet	CC	EO	13		1 CT	ET	2h00	20		1 CT	ET	2h00	20	Géologie de l'ingénieur - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session
	Géologie de l'ingénieur : examen terminal	1 CT	ET	20		1 CT	ET	2h00	17		1 CT	ET	2h00	17	Géotechnique 1 : notions de base - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session
	Géologie de l'ingénieur : contrôle continu - moyenne des CR de TP	CC	P	10											
	Géotechnique 1 : notions de base - examen terminal	1 CT	ET	17											
	Géotechnique 1 : notions de base : contrôle continu - moyenne des CR de TP	CC	P	9											
	Géotechnique 1 : notions de base : contrôle continu - moyenne simple des QCM	1 CC	ET	4											
UE054 - LV2	Évaluation en LV2	1 CC	ET	100											
UE056 - Energie et Anthropocène	Ingénierie et Société & Histoire des Sciences	1 CT	ET	35							1 CT	ET	1h30	35	Ingénierie et Société & Histoire des Sciences
	Énergie - Environnement - Climat	1 CT	ET	35							1 CT	ET	1h30	35	Énergie - Environnement - Climat
	Analyse du cycle de vie	1 CT	ET	30							1 CT	ET	1h30	30	Analyse du cycle de vie
	Anglais - TOEIC ==> 20% + 1 PT 30% + 1 EO ==> 50%	CC	ET	25							1 CT	ET	2h00	14	Introduction aux méthodes numériques - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session
UE061	Gestion : Utilisation d'un logiciel de simulation de gestion	1 CC	PT	10							1 CT	ET	2h00	15	Mathématiques - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session
	Introduction aux méthodes numériques : examen terminal	1 CT	ET	14							1 CT	ET	2h00	20	Signaux - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session
	Introduction aux méthodes numériques : moyenne des CR de TP	CC	P	6											
	Mathématiques	1 CT	ET	15											
	Signaux : examen terminal	1 CT	ET	20											
	Signaux : contrôle continu moyenne des CR de TP	CC	P	10											
	Communication (soutenance de projet 1A)	1 CC	EO	10											
UE062	Rapport écrit décrivant le projet porté en 1ère année	CC	RS	20							1 CT	ET	1h00	6	Introduction aux bases de données - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session
	Introduction aux bases de données : examen terminal	1 CT	ET	6							1 CT	ET	2h00	20	Mécanique des fluides 2 - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session
	Introduction aux bases de données : contrôle continu moyenne des CR de TP	CC	P	4							1 CT	ET	2h00	20	Résistance des matériaux - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session
	Mécanique des fluides : examen terminal	1 CT	ET	20											
	Mécanique des fluides : contrôle continu moyenne des CR de TP	CC	P	10											
UE063-GECC	Résistance des matériaux : examen terminal	1 CT	ET	20											
	Résistance des matériaux : contrôle continu moyenne des CR de TP	CC	P	10											
	Béton et mise en œuvre - Examen terminal	1 CT	ET	13							1 CT	ET	2h00	13	Béton et mise en œuvre - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session

	Béton et mise en œuvre - Contrôle continu : moyenne des CR de TP	CC	P	7		Géotechnique 2 : applications - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	18
	Géotechnique 2 : Applications - examen terminal	1 CT	ET	18		Hydrogéologie - Remplace la note de l'examen terminal de 1ère session	1 CT	ET	2h00	20
	Géotechnique 2 : Applications - Contrôle continu moyenne des CR de TP (6%) + 1 soutenance de projet (6%)	CC	P	12		Polluants dans le milieu naturels - Remplace la note de l'examen de 1ère session	1 CT	ET	2h00	15
	Hydrogéologie : examen terminal	1 CT	ET	20						
	Polluants dans les milieux naturels - examen terminal	1 CT	ET	15						
	Polluants dans les milieux naturels - contrôle continu : moyenne des CR de TP (7,5%) + soutenance de projet (7,5%)	CC	PE	15						
UE064 - Stage 1A	Rapport écrit de l'activité professionnelle de 1ère année	1 CC	R	100						
UE065 - LV2	Évaluation de la LV2	1 CC	ET	100						
UE067 - Milieux Naturels	Cycle biogéochimique et Biodiversité & Écosystèmes	1 CT	ET	40		Cycle biogéochimique et Biodiversité & Écosystèmes	1 CT	ET	1h30	40
	Géologie de l'ingénieur 2 & Géomatériaux	1 CT	ET	30		Géologie de l'ingénieur 2 & Géomatériaux	1 CT	ET	1h30	30
	Eau et Milieux Naturels et Hydrogéologie - Hydrologie	1 CT	ET	30		Eau et Milieux Naturels et Hydrogéologie - Hydrologie	1 CT	ET	1h30	30

Annexe 2.3 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Géotechnique et matériaux de construction

Libellé	Session 1					Session 2				
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE071 - GEGC	Anglais : Productions écrites, TOEIC, épreuves orales - pas de rattrapage	1 CC	PE	20		Systèmes : examen - la note remplace celle des deux ET de la première session	1 CT	ET	2h00	27
	Conduite de réunion - pas de rattrapage	1 CC	EO	10		Turbomachines : examen - la note remplace celle de l' ET de la première session	1 CT	ET	2h00	10
	Systèmes : 2 ET (1h30 chacun) sur les deux parties du module - moyenne simple	2 CT	ET	27		Bureautique avancée : la note remplace celle de la P de la première session	1 CT	P	2h00	10
	Systèmes : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	RS	13						
UE072 - GEGC	Turbomachines -	1 CT	ET	10						
	Bureautique avancée : Évaluation sur ordinateur	CT	P	10						
	Veille technologique et réglementaire	1 CC	R	10						
	Décontamination des sites et sols pollués - pas de rattrapage	CC	R	20		Ressources en eau et transfert de polluants- la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	16
UE072 - GEGC	Gestion et valorisation des déchets : pas de rattrapage	CC	RS	20		Études et gestion des sols - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
	projet encadré : pas de rattrapage	CC	R	10						

	Ressources en eau et transfert de polluants -	1 CT	ET	2h00	16	
	Ressources en eau et transfert de polluants	CC	PE		4	
	Études et gestion des sols - -	1 CT	ET	2h00	20	
	Études et gestion des sols	CC	EO		10	
	Environnement professionnel 1 -	CT	Q			
UE073 - GMC- GTS	Formation et identification des roches -	1 CT	ET	3h00	18	
	Formation et identification des roches : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	P		7	
	Géotechnique 3 : mécanique des sols	1 CT	ET	2h00	33	
	Géotechnique 3 : mécanique des sols : moyenne des CR de TP et projet "stabilité de pentes"	CC	P		17	
	Mécanique des roches 1: géologie structurale - -	1 CT	ET	2h00	25	
	Marketing	1 CC	ET	1h30	25	
UE074 - CreE	Environnement et écosystème 1	1 CC	ET	1h30	25	
	Droit des sociétés	1 CC	ET	1h30	25	
	Méthodologie et conduite de projet	1 CC	RS		25	
	BIM : Building Information Modeling- pas de rattrapage	CC	R		20	
UE081 - GEGC	Hydraulique des réseaux 1 -	1 CT	ET	2h00	18	
	Hydraulique des réseaux 1	CC	PE		7	
	Infrastructures routières 1	CT	Q		0	
	Métrologie - Évaluation sur ordinateur	1 CT	P	1h30	10	
	Topographie	1 CT	ET	2h00	25	
	Topographie - pas de rattrapage	CC	P		10	
	Voirie et réseaux divers - pas de rattrapage	1 CC	ET	1h00	5	
	Voirie et réseaux divers - pas de rattrapage	CC	P		5	
	Altération des matériaux de construction	1 CT	ET	2h00	10	
	Anglais : Production d'écrits, épreuves orales - pas de rattrapage	CC	EO		20	
UE082 - GEGC	Codes des marchés publics - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	5	
	Codes des marchés publics - pas de rattrapage	CC	P		5	
	Gestion des eaux pluviales	1 CT	ET	1h30	10	
	Projet transversal - pas de rattrapage	1 CC	MS	0h30	30	
	Transfert de chaleur	1 CT	ET	2h00	20	
		Formation et identification des roches : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	3h00	18
	Géotechnique 3 : mécanique des sols : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	33	
	Mécanique des roches 1: géologie structurale - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	
	Hydraulique des réseaux 1- la note remplace celle de la première session -	1 CT	ET	2h00	18	
	Métrologie - Évaluation sur ordinateur - la note remplace celle de la première session	1 CT	P	1h30	10	
	Topographie - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	
	Altération des matériaux de construction : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Gestion des eaux pluviales : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h30	10	
	Transfert de chaleur : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	

		1 CC	S	0h15	20	1 CT	ET	1h00	20
UE083 - GMC	Géotechnique 4 : bureau d'études - pas de rattrapage	1 CC	S	0h15	20	Mécanique des roches 2 : massifs rocheux - la note remplace celle de la première session			
	Géotechnique 5 : fondations superficielles - pas de rattrapage	1 CC	S	0h30	30				
	Infrastructures routières 2 - pas de rattrapage	CT	Q						
	Mécanique des roches 2 : massifs rocheux	1 CT	ET	1h30	20				
	École de terrain : reconnaissance des roches - pas de rattrapage	CC	R		30				
UE084 - Stage ZA		CC	RS		100				
UE085 - CReE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	50				
	Comptabilité gestion	CC	ET	1h30	50				

Annexe 2.4 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Géotechnique et matériaux de construction

Libellé	Session 1				Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE091	Anglais - pas de rattrapage - EO individuelle => 60% - EO groupe => 20% - 1 ET 20%	CC	EO		20					
	Gestion 2 - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	10					
	Qualité - pas de rattrapage	1 CC	P	1h00	10					
	PIER - pas de rattrapage	1 CC	RS		60					
UE092 - GMC	Environnement professionnel 2 -	CC	PT		30	Structures béton 1 - examen RDM - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	17
	Structures béton 1 - examen RDM	1 CT	ET	2h00	17	Structures béton 1 - examen BA - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	33
	Structures béton 1 - examen BA	1 CT	ET	4h00	33	Structures béton 2 - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
	Structures béton 2	1 CT	ET	2h00	20					
	Calculs et modèles en génie civil 1 : Introduction	1 CT	ET	1h00	15	Calculs et modèles en génie civil 1 : Introduction - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	15
UE093 - GMC	Calculs et modèles en génie civil 2 (GMC) - pas de rattrapage	1 CC	R	3h00	15	Géotechnique approfondie 1 : examen de fondations profondes - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
	Géotechnique approfondie 1 - examen de fondations profondes	1 CT	ET	2h00	20	Géotechnique approfondie 2 : examen de pathologie - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h30	10
	Géotechnique approfondie 1 - CC de fondations profondes - pas de rattrapage	CC	ET		5					
	Géotechnique approfondie 1 - Projet soutènement - pas de rattrapage	CC	R		25					

	Géotechnique approfondie 2 - examen de pathologie	1 CT	ET	1h30	10			
	Géotechnique approfondie 2 - projet BA mur de soutènement - pas de rattrapage	CC	P		10			
UE096 - GMC	Carrières: reconnaissance, exploitation, minage - pas de rattrapage -	1 CC	R		20			Géophysique et pétrophysique - La note remplace celle de la première session
	Géophysique et pétrophysique	1 CT	ET	2h00	27			
	Géophysique et pétrophysique - pas de rattrapage	CC	R		13			
	Infrastructures routières 3 - pas de rattrapage - moyenne simple	2 CC	ET	1h00	40			
UE094 - CReE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	60			
	Management	CC	EO	0h30	10			
	Droit social	CC	ET	1h30	10			
	Gestion, financement de projet	CC	ET	1h30	10			
	Environnement et écosystème 2	CC	ET	1h30	10			
UE102 - Stage 3A	durée allongée à 45 min. pour les doubles diplômés master-ingénieur	1 CC	MS	0h30	100			

Annexe 2.5 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Géotechnique et travaux souterrains

Libellé	Session 1				Session 2						
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	
UE071 - GEGC	Anglais : Productions écrites, TOEIC, épreuves orales - pas de rattrapage	1 CC	PE		20	Systèmes : examen - la note remplace celle des deux ET de la première session	1 CT	ET	2h00	27	
	Conduite de réunion - pas de rattrapage	1 CC	EO		10	Turbomachines : examen - la note remplace celle de l'ET de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Systèmes : 2 ET (1h30 chacun) sur les deux parties du module - moyenne simple	2 CT	ET	3h00	27	Bureautique avancée : la note remplace celle de la P de la première session	1 CT	P	2h00	10	
	Systèmes: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	RS		13						
	Turbomachines -	1 CT	ET	2h00	10						
UE072 - GEGC	Bureautique avancée : Évaluation sur ordinateur	CT	P	2h00	10						
	Veille technologique et réglementaire	1 CC	R		10						
	Décontamination des sites et sols pollués - pas de rattrapage	CC	R		20	Ressources en eau et transfert de polluants- la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	16	
	Gestion et valorisation des déchets : pas de rattrapage	CC	RS		20	Études et gestion des sols - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	
	projet encadré : pas de rattrapage	CC	R		10						
Ressources en eau et transfert de polluants -	1 CT	ET	2h00	16							
Ressources en eau et transfert de polluants	CC	PE		4							

		1 CT	ET	2h00	20	1 CT	ET	2h00	20
	Études et gestion des sols - -	CC	EO			CC	EO		
UE073 - GMC- GTS	Environnement professionnel 1 -	CT	Q	3h00	18	1 CT	ET	3h00	18
	Formation et identification des roches -	1 CT	ET	3h00	18	1 CT	ET	3h00	18
	Formation et identification des roches : moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	P		7	1 CT	ET		7
	Géotechnique 3 : mécanique des sols	1 CT	ET	2h00	33	1 CT	ET	2h00	33
	Géotechnique 3 : mécanique des sols : moyenne des CR de TP et projet "stabilité de pentes"	CC	P		17	1 CT	ET		17
	Mécanique des roches 1: géologie structurale - -	1 CT	ET	2h00	25	1 CT	ET	2h00	25
UE074 - CreE	Marketing	1 CC	ET	1h30	25	1 CC	ET	1h30	25
	Environnement et écosystème 1	1 CC	ET	1h30	25	1 CC	ET	1h30	25
	Droit des sociétés	1 CC	ET	1h30	25	1 CC	ET	1h30	25
	Méthodologie et conduite de projet	1 CC	RS		25	1 CC	RS		25
	BIM : Building Information Modelling- pas de rattrapage	CC	R		20	1 CC	R		20
	Hydraulique des réseaux 1 -	1 CT	ET	2h00	18	1 CT	ET	2h00	18
UE081 - GEGC	Hydraulique des réseaux 1	CC	PE		7	CC	PE		7
	Infrastructures routières 1	CT	Q		0	CT	Q		0
	Métrieologie - Évaluation sur ordinateur	1 CT	P	1h30	10	1 CT	P	1h30	10
	Topographie	1 CT	ET	2h00	25	1 CT	ET	2h00	25
	Topographie - pas de rattrapage	CC	P		10	CC	P		10
	Voirie et réseaux divers - pas de rattrapage	1 CC	ET	1h00	5	1 CC	ET	1h00	5
UE082 - GEGC	Voirie et réseaux divers - pas de rattrapage	CC	P		5	CC	P		5
	Altération des matériaux de construction	1 CT	ET	2h00	10	1 CT	ET	2h00	10
	Anglais : Production d'écrits, épreuves orales - pas de rattrapage	CC	EO		20	CC	EO		20
	Codes des marchés publics - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	5	1 CC	ET	2h00	5
	Codes des marchés publics - pas de rattrapage	CC	P		5	CC	P		5
	Gestion des eaux pluviales	1 CT	ET	1h30	10	1 CT	ET	1h30	10
UE083 - GTS	Projet transversal - pas de rattrapage	1 CC	MS	0h30	30	1 CC	MS	0h30	30
	Transfert de chaleur	1 CT	ET	2h00	20	1 CT	ET	2h00	20
	Géotechnique 4 : bureau d'études - pas de rattrapage	1 CC	S	0h15	25	1 CC	S	0h15	25
	Formation et identification des roches : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	3h00	18	1 CT	ET	3h00	18
	Géotechnique 3 : mécanique des sols : examen - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	33	1 CT	ET	2h00	33
	Mécanique des roches 1: géologie structurale - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	1 CT	ET	2h00	25
UE083 - GTS	Hydraulique des réseaux 1- la note remplace celle de la première session -	1 CT	ET	2h00	18	1 CT	ET	2h00	18
	Métrieologie - Évaluation sur ordinateur - la note remplace celle de la première session	1 CT	P	1h30	10	1 CT	P	1h30	10
	Topographie - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	25	1 CT	ET	2h00	25
	Altération des matériaux de construction : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	10	1 CT	ET	2h00	10
	Gestion des eaux pluviales : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h30	10	1 CT	ET	1h30	10
	Transfert de chaleur : la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	1 CT	ET	2h00	20
UE083 - GTS	Mécanique des roches 2 : massifs rocheux - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	15	1 CT	ET	1h00	15

	Géotechnique 5 : Introduction aux travaux souterrains - pas de rattrapage	1 CC	S	0h30	30
	Infrastructures routières 2 - pas de rattrapage	CT	Q		
	Mécanique des roches 2 : massifs rocheux	1 CT	ET	1h30	15
	École de terrain : reconnaissance des roches - pas de rattrapage	CC	R		30
UE084 - Stage ZA		CC	RS		100
UE085 - CReE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	50
	Comptabilité gestion	CC	ET	1h30	50

Annexe 2.6 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Géotechnique et travaux souterrains

Libellé	Session 1				Session 2					
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE091	Anglais - pas de rattrapage - EO individuelle => 60% - EO groupe => 20% - 1 ET 20%	CC	EO		20					
	Gestion 2 - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	10					
	Qualité - pas de rattrapage	1 CC	P	1h00	10					
	PIER - pas de rattrapage	1 CC	RS		60					
UE092 - GTS	Conception des ouvrages souterrains -	1 CT	ET	1h00	20	Conception des ouvrages souterrains - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	20
	Conception des ouvrages souterrains - pas de rattrapage	CC	P		15	Structures béton 1 - examen RDM - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	17
	Environnement professionnel 3 - pas de rattrapage	CC	Q		0	Structures béton 1 - examen BA - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	33
	Structures béton 1 - examen RDM	1 CT	ET	2h00	17					
	Structures béton 1 - examen BA	1 CT	ET	4h00	33					
UE093 - GTS	Travaux souterrains	CC	ET	2h00	15					
	Calculs et modèles en génie civil 1 : Introduction	CT	ET	1h00	15	Calculs et modèles en génie civil 1 : Introduction - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	1h00	15
	Calculs et modèles en génie civil 2 (GTS) - pas de rattrapage	1 CC	EO	0h30	15	Géotechnique approfondie 1 - examen de fondations profondes - La note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20
	Espace souterrain : conception et études	1 CC	ET	2h00	20					
	Géotechnique approfondie 1 - examen de fondations profondes	1 CT	ET	2h00	20					
	Géotechnique approfondie 1 - CC de fondations profondes - pas de rattrapage	CC	ET		5					

	CC	R	25	25
Géotechnique approfondie 1 - Projet soutènement - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	25
Espace souterrain - maîtrise d'ouvrages -	1 CT	ET	2h00	27
Géophysique et pétrophysique	CC	R	13	
Géophysique et pétrophysique - pas de rattrapage	CC	R	10	
Minage en souterrain - pas de rattrapage - projet GTS	CC	R	25	
Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	60
Management	CC	EO	0h30	10
Droit social	CC	ET	1h30	10
Gestion, financement de projet	CC	ET	1h30	10
Environnement et écosystème 2	CC	ET	1h30	10
durée allongée à 45 min. pour les doubles diplômes master-ingénieur	1 CC	MS	0h30	100

Annexe 2.7 : Ingénieur - Année 2 - Parcours Traitement des eaux et des nuisances

Libellé	Session 1				Session 2						
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	
UE071 - GEGC	Anglais : Productions écrites, TOEIC, épreuves orales - pas de rattrapage	1 CC	PE	20		Systèmes : examen - la note remplace celle des deux ET de la première session	1 CT	ET	2h00	27	
	Conduite de réunion - pas de rattrapage	1 CC	EO	10		Turbomachines : examen - la note remplace celle de l' ET de la première session	1 CT	ET	2h00	10	
	Systèmes : 2 ET (1h30 chacun) sur les deux parties du module - moyenne simple	2 CT	ET	27		Bureautique avancée : la note remplace celle de la P de la première session	1 CT	P	2h00	10	
	Systèmes: moyenne des CR de TP - pas de rattrapage	CC	RS	13							
	Turbomachines -	1 CT	ET	10							
	Bureautique avancée : Évaluation sur ordinateur	CT	P	10							
UE072 - GEGC	Veille technologique et réglementaire	1 CC	R	10							
	Décontamination des sites et sols pollués - pas de rattrapage	CC	R	20		Ressources en eau et transfert de polluants- la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	16	
	Gestion et valorisation des déchets : pas de rattrapage	CC	RS	20		Études et gestion des sols - la note remplace celle de la première session	1 CT	ET	2h00	20	
	projet encadré : pas de rattrapage	CC	R	10							
	Ressources en eau et transfert de polluants -	1 CT	ET	16							
	Ressources en eau et transfert de polluants	CC	PE	4							
Études et gestion des sols - -	1 CT	ET	20								

	Projet transversal - pas de rattrapage	1 CC	MS	0h30	30						
	Transfert de chaleur	1 CT	ET	2h00	20						
UE083 - TEN	Equilibres calco-carboniques	1 CT	ET	2h00	12,5			1 CT	ET	2h00	12,5
	Filière de production d'eau potable	1 CT	ET	2h00	12,5			1 CT	ET	2h00	12,5
	Oxydation chimique - désinfection	1 CT	ET	1h30	12,5			1 CT	ET	1h00	12,5
	Précipitation - Décarbonatation - Mise à l'équilibre	1 CT	ET	1h00	12,5			1 CT	ET	1h00	12,5
	Épuration biologique et dimensionnement des stations d'épuration	1 CT	ET	1h30	11			1 CT	ET	1h30	12
	Épuration biologique et dimensionnement des stations d'épuration - Rapport - pas de rattrapage	CC	R		11						
	Épuration biologique et dimensionnement des stations d'épuration - PE- pas de rattrapage	CC	PE		3						
Travaux pratiques 2	CC	PE		17							
Travaux pratiques 2	1 CC	S	0h30	8							
UE084 - Stage ZA		CC	RS		100						
UE085 - CReE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	50						
	Comptabilité gestion	CC	ET	1h30	50						

Annexe 2.8 : Ingénieur - Année 3 - Parcours Traitement des eaux et des nuisances

Libellé	Session 1				Session 2						
	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	
UE091	Anglais - pas de rattrapage - EO individuelle => 60% - EO groupe => 20% - 1 ET 20%	CC	EO		20						
	Gestion 2 - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	10						
	Qualité - pas de rattrapage	1 CC	P	1h00	10						
	PIER - pas de rattrapage	1 CC	RS		60						
UE092 - TEN	Eau potable - pas de rattrapage	CC	R		40			1 CT	ET	1h30	20
	Hydraulique des réseaux 2 - Pollution de l'air - 1ere ET (90 min) =>1/2 - 2e ET (90 min) =>1/2 - Moyenne simple	1 CC	P		40						
UE093 - TEN	Eau et santé - pas de rattrapage	1 CC	ET	2h00	20			1 CT	ET	0h20	10
	Traitement des boues - la note remplace celle de la première session										

	Eaux résiduaires urbaines - pas de rattrapage - -	1 CC	R		50			
	Milieu naturel - pas de rattrapage	1 CC	ET	1h30	20			
	Traitement des boues	1 CT	ET	1h26	10			
UE096 - TEN	Eaux pour l'industrie - examen 1	1 CT	ET	1h30	20		1 CT	ET 1h00 20
	Eaux pour l'industrie - examen 2	1 CT	ET	1h30	20		1 CT	ET 1h00 20
	Eaux résiduaires industrielles - examen 1	1 CT	ET	1h30	20		1 CT	ET 1h00 20
	Eaux résiduaires industrielles	1 CC	R		20			
	Gestion de bases de données - pas de rattrapage -	CC	R		20			
UE094 - CreE	Méthodologie et conduite de projet	CC	RS	0h30	60			
	Management	CC	EO	0h30	10			
	Droit social	CC	ET	1h30	10			
	Gestion, financement de projet	CC	ET	1h30	10			
	Environnement et écosystème 2	CC	ET	1h30	10			
	durée allongée à 45 min. pour les doubles diplômes master-ingénieur	1 CC	MS	0h30	100			
UE102 - Stage 3A								

Annexe 3 : Règlement des études spécifique pour l'obtention du Master d'Administration des Entreprises de l'IAE de Poitiers.

L'ENSI Poitiers propose aux élèves désireux d'obtenir le Master d'Administration des Entreprises une coopération avec l'IAE de Poitiers. Cette collaboration est décrite dans une convention (Annexe 4) et le schéma global des études peut être résumé ainsi :

Les élèves de l'ENSI Poitiers suivent le cursus classique de l'école sur les 5 premiers semestres. Ils doivent cependant suivre des enseignements du MAE (Comptabilité analytique et Droit fiscal) durant le semestre 9 programmés le jeudi après-midi. Ils sont dispensés d'assiduité à l'ENSI Poitiers et suivent les enseignements du MAE de début janvier à mi-avril.

Modalités spécifiques :

Les examens correspondants aux enseignements du semestre 9 sont obligatoires. Il ne peut être accordé d'autorisation d'absence à un examen de l'ENSI Poitiers pour raison d'enseignements à l'IAE. En fonction du parcours suivi par l'élève, des enseignements de l'ENSI Poitiers pourront être dispensés à distance à partir de janvier soumis à examen. Le passage des examens dont des enseignements se sont déroulés durant la période hors ENSI Poitiers sont soumis à la décision du responsable de parcours qui pourra les rendre obligatoires. Le stage de troisième année, d'une durée minimum de 20 semaines, est un stage mixte dont le sujet portera sur les deux domaines des diplômes (Ingénieur et MAE).

Nombre de places offertes :

Le nombre de places offertes pour ce double diplôme est fixé en accord avec le partenaire IAE.

Il est au maximum de 21 par promotion avec la répartition suivante :

12 places offertes pour le diplôme Energétique et Environnement

9 places offertes pour le diplôme Génie de l'Eau et Génie Civil

Dans chaque diplôme, le nombre de places est équitablement réparti par parcours (3). Si le nombre de candidats classés sur un parcours est inférieur à trois, il peut être envisagé de reporter la place non attribuée sur un autre parcours du même diplôme.

Toutefois le nombre d'élèves d'un parcours suivant le master MAE ne peut être supérieur à 4.

Condition de délivrance du double diplôme :

La délivrance du diplôme du Master d'Administration des Entreprises est soumise aux modalités de contrôle des connaissances de l'IAE de Poitiers.

L'élève devra valider un minimum de 20 ECTS à l'ENSI Poitiers et 20 ECTS à l'IAE de Poitiers en respectant les modalités de contrôle des connaissances des formations d'accueil.

Annexe 4 : Cadre du partenariat pour un Double Coursus ENSI Poitiers - IAE Composantes de l'université de Poitiers

Entre

l'IAE (institut d'Administration des Entreprises) domicilié Bâtiment E1, 20 rue Guillaume VII le Troubadour, TSA 61116, 86073 POITIERS CEDEX 9 Représenté par son Directeur

et

l'ENSI Poitiers (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers) de l'Université de Poitiers, Bâtiment B1 - 1, rue Marcel Doré - TSA 41105 - 86073 Poitiers Cedex 9, représentée par son Directeur

Préambule

Cette convention prend la suite des anciennes conventions et qui ont permis de co-diplômer 9 promotions d'étudiants.

Article 1. Objectif

Le partenariat vise à élargir et renforcer les compétences des étudiants volontaires, inscrits à l'ENSI Poitiers en mettant en commun des ressources en formation (enseignements, prestations d'accompagnement...) de l'ENSI Poitiers et de l'IAE, deux composantes de l'Université de Poitiers.

L'objectif est de donner la possibilité aux étudiants de l'ENSI Poitiers de compléter leur formation par le Master Management et Administration des Entreprises (ci-après dénommé MAE) de l'IAE avec une validation partielle de certaines UE et/ou matières du MAE du fait de leur cursus au sein de l'ENSI Poitiers. Ce complément de formation permettra la délivrance du diplôme de MAE aux élèves de l'ENSI Poitiers sous réserve du respect des conditions définies dans la présente convention.

Article 2. Sélection des étudiants inscrits dans le parcours IAE/ENSI Poitiers

Le jury de 2^{ème} année ingénieur et suivi d'une commission de validation des candidatures au double diplôme. La liste des candidatures retenues est transmise à la scolarité de l'IAE.

Article 3. Organisation pédagogique du parcours IAE/ENSI POITIERS

L'ENSI Poitiers propose à ses étudiants de compléter leur cursus par un semestre d'enseignement à l'IAE. Ainsi les étudiants suivent les cours de l'ENSI Poitiers de la date de rentrée de la troisième année jusqu'à début janvier (dernière année du programme) et les cours de 2^{ème} année du MAE de l'IAE de début janvier à mi-avril. A l'issue de la période de cours, les étudiants réalisent un stage dont la problématique doit intégrer une dimension gestion.

Tout étudiant inscrit optant pour ce parcours doit prendre une inscription complémentaire en MAE afin qu'il puisse bénéficier de la validation d'une partie des UE et/ou matières de ce diplôme.

L'organisation des UE et les modalités de contrôles de connaissances sont portées à la connaissance des étudiants en début de chaque année universitaire.

Les équipes pédagogiques des deux diplômes établissent un bilan annuel du partenariat de double cursus et s'engagent à fournir toutes informations utiles pour suivre l'insertion professionnelle des diplômés.

Article 4. Organisation du semestre 3 du Master Management et Administration des Entreprises

UE1 Développement des aptitudes managériales (6 ECTS)

- Bureautique
- Traitement des données
- Simulation de gestion français/anglais- Insertion professionnelle et développement personnel

UE2 Management comptable et financier (6 ECTS)

- Comptabilité générale
- Comptabilité analytique
- Gestion politique et financière
- Contrôle de gestion

UE3 Management stratégique et organisation (6 ECTS)

- Organisation et stratégie
- Gestion des ressources humaines
- Gestion de la production

UE4 Environnement économique et juridique (6 ECTS)

- Environnement international
- Droit des affaires
- Droit fiscal
- Droit social

UE5 Marketing, information et communication (3 ECTS)

- Communication des entreprises
- Marketing
- Systèmes d'information

UE6 S'internationaliser (3 ECTS)

- Anglais

Article 5. Matières du Master Management et Administration des Entreprises validées au titre du cursus ENSI Poitiers

Les matières suivantes du MAE sont considérées comme validées par les étudiants de l'ENSI Poitiers admis à suivre le programme de l'IAE de Poitiers du fait de leur cursus de formation suivi à l'ENSI Poitiers :

IAE	ENSI Poitiers
UE1 - Développement des aptitudes managériales	
Bureautique	Compétences numériques (1A)
Traitement des données	Statistiques + BdD (1A)
Insertion professionnelle et développement personnel	Communication + Projet (1A)
UE2 Management comptable et financier :	
Comptabilité générale :	Gestion (1A)
UE3 Management stratégique et organisation :	
Gestion de la production :	Qualité (3A)
UE5 Marketing, information et communication :	
Communication des entreprises :	Conduite de réunion (2A)
UE6 S'internationaliser :	
Anglais :	Anglais S5 à S9 (1A, 2A, 3A)

Article 6. Matières non validées

Pour obtenir leur Master Management et Administration des Entreprises, les étudiants de l'ENSI Poitiers inscrits au programme devront valider les matières suivantes :

UE2 Management comptable et financier

Comptabilité analytique
Gestion politique et financière
Contrôle de gestion

UE3 Management stratégique et organisation

Organisation et stratégie
Gestion des ressources humaines

UE4 Environnement économique et juridique

Environnement international
Droit des affaires
Droit fiscal
Droit social

UE5 Marketing, information et communication

Marketing
Systèmes d'information

** cours proposés d'octobre à décembre en présentiel*

Article 7. Entrée en vigueur et durée de la convention

La convention entre en application dès sa signature par les deux parties. Elle a une durée de validité de 5 ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Si l'une des parties souhaite mettre fin à cette convention elle doit le signaler à l'autre partie au moins 1 an à l'avance.

Les problèmes pouvant naître de l'application des dispositions présentées dans la convention feront l'objet d'une solution amiable entre les deux parties.

Fait à Poitiers, le XXXXXXXXXXXXXXX, en 3 exemplaires

Directeur de l'IAE
de l'Université de
Poitiers

Directeur de l'ENSI
POITIERS
de l'Université de
Poitiers

Président de l'université
de Poitiers

Annexe 5 : Points de bonification 2025-2026 (par semestre)

- Le nombre de points est exprimé en maximum.
- Toute activité doit mettre en valeur l'Ecole pour justifier des points
- Points équivalents avec évaluation par tranche possible de 0,03 point.
- Représentants CA, CE, représentants de promo, etc....:

Bureau des élèves

Président(e)	Trésorier(e)	Secrétaire	Autres
0,6	0,4	0,3	0,15-0,09-0,06

Bureau des Activités Solidaires et Environnementales

Président(e)	Trésorier(e)	Secrétaire	Autres
0,4	0,2	0,15	0,09-0,06

Bureau des sports

Président(e)	Trésorier(e)	Secrétaire	Autres
0,4	0,2	0,15	0,09-0,06

Bureau des arts

Président(e)	Trésorier(e)	Secrétaire	Autres
0,3	0,2	0,15	0,09-0,06

Bureau de la KFET

Président(e)	Trésorier(e)	Secrétaire	Autres
0,3	0,2	0,15	0,09-0,06

Clubs

Président(e)	Autres
0,15	0,09-0,06

Team Gala

Président(e)	Participant(e)s
0,6	0,4

Sport (1 seule activité sportive prise en compte)

Bonification_sport = (note_obtenue) *0,012

Soutien scolaire (bonification en fonction du nombre d'heures effectuées)

Bonification_soutien_scolaire = nombre_heures_soutien*0,02

Bonification_soutien_scolaire_max = 0,3

LV2 (bonification en fonction de la note obtenue)

Bonification_LV2 = (note_obtenue-10) *0,03 Bonification_LV2=0 si note_obtenue<10

Forums, portes ouvertes (bonification par tranche de 0,1 point)

Formation en ligne « B.A-BA du climat et de la biodiversité »

Bonification de 0,1 point par badge, sur présentation desdits badges.

Autres activités

Bonification par tranche possible de 0,03 point.

Annexe 6 : Avenant au règlement des études – Période académique à l'étranger

Préambule :

L'école offre, par ses partenariats et ceux de l'Université de Poitiers, des possibilités, pour les élèves d'effectuer un ou plusieurs semestres dans une institution conventionnée.

Ce semestre est conditionné à l'accord de l'institution d'accueil qui peut à tout moment dénoncer la convention.

L'ENSI Poitiers accorde éventuellement des aides financières aux élèves effectuant un semestre à l'étranger hors Erasmus+. Un élève partant en période académique à l'étranger et bénéficiant d'une aide au départ de l'ENSI Poitiers qui ne se présenterait pas aux examens de l'institution d'accueil devra rembourser l'intégralité de l'aide perçue.

Le départ en période académique hors ENSI Poitiers est conditionné à la remise du dossier complet par l'élève et à son approbation pédagogique par l'école.

Les enseignements suivis devront être en accord avec les thématiques du diplôme ou du parcours de l'élève à l'ENSI Poitiers et de niveau équivalent. L'élève devra s'assurer qu'il lui est possible de suivre ces enseignements dans la langue proposée par l'établissement d'accueil.

L'élève devra communiquer et respecter sa date de retour dans l'école.

Le passage des examens dont des enseignements se sont déroulés durant la période hors ENSI Poitiers sont soumis à la décision du responsable de parcours qui pourra les rendre obligatoires.

Validation des périodes académiques de première année :

1^{er} cas : 1 semestre ENSI Poitiers et un semestre en échange :

L'année sera validée sous les conditions suivantes :

1 Semestre à l'ENSI Poitiers suivant les modalités du règlement des études

et

1 Semestre à l'étranger : mention « admis » sous réserve de validation des conditions définies entre les parties contractantes et équivalentes aux ECTS requis par le règlement des études pour le semestre 6.

Validation des périodes académiques de deuxième année :

1^{er} cas : 1 semestre ENSI Poitiers et un semestre en échange :

L'année sera validée sous les conditions suivantes :

1 Semestre à l'ENSI Poitiers suivant les modalités du règlement des études

et

1 Semestre à l'étranger : mention « admis » sous réserve de validation des conditions définies entre les parties contractantes et équivalentes aux ECTS requis par le règlement des études pour les semestres 7 ou 8.

2^{ème} Cas : 2 semestres en échange académique :

Mention « admis » sous réserve de validation des conditions définies entre les parties contractantes et équivalentes aux ECTS requis par le règlement des études pour la deuxième année.

Validation des périodes académiques de troisième année :

Mention « admis » sous réserve de validation des conditions définies entre les parties contractantes et équivalentes aux ECTS requis par le règlement des études pour le semestre 9.

En aucun cas l'ENSI Poitiers ne peut mettre en place des processus de rattrapage de crédits non obtenus en période académique à l'étranger.

